

Communiqué de presse

Lyon, le 20 avril 2023

Résultats 2022 : Relyens franchit pour la première fois le milliard d'euros de primes collectées et renforce son positionnement de Manager des risques européen spécialiste des acteurs du soin et des territoires

Pour la première fois de son histoire presque centenaire, Relyens dépasse le milliard d'euros de primes collectées, illustrant des résultats très positifs et de belles réussites commerciales dans le cadre de la transformation et du développement du Groupe en tant que Manager des risques européen de référence spécialiste des acteurs du soin et des territoires.

Résultats 2022 :

En 2022, les **primes collectées** du Groupe s'élèvent à **1 019,9 M€** contre 952,4 M€ l'an dernier, soit une **progression de 7,1 %**.

Le **chiffre d'affaires s'élève à 581,4 M€** contre **521 M€ en 2021**, soit une progression de 11,6 % portée par l'ensemble des activités du Groupe. L'année 2022 marque aussi les **premières commercialisations des solutions de pilotage et de prévention des risques**, dont les ventes viennent ainsi contribuer à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Tous les pays d'implantation du Groupe ont contribué à la progression du chiffre d'affaires global avec le gain de contrats importants : **+ 11 % de chiffre d'affaires en France, + 9 % en Italie, + 14,5 % en Espagne et 150 % en Allemagne.**

La marge technique continue de s'améliorer en 2022 sous l'effet de la stratégie de **tarification à l'équilibre des activités Responsabilité Civile en France** déployée depuis maintenant plus de 3 ans, d'une **politique de souscription rigoureuse et prudente en Italie et en Espagne**, et du travail de gestion réalisé par les équipes indemnitaires.

La forte inflation constatée en Europe et dans le monde depuis le début de l'année 2022, a amené le Groupe à comptabiliser des provisions complémentaires pour anticiper l'augmentation des coûts des sinistres.

Le résultat financier consolidé de 74,8 M€, est en retrait par rapport à 2021 (83,1 M€), mais à un niveau qui reste très élevé compte-tenu du contexte de remontée des taux et de baisse des marchés actions constatés en 2022.

Ce niveau de résultats témoigne de la solidité du portefeuille d'actifs financiers (**plus de 2,2 milliards d'euros à la fin de l'année 2022**) et de la gestion performante et rigoureuse du Groupe, malgré une année 2022 contrastée sur les marchés financiers.

Le résultat consolidé net du Groupe s'affiche à 27 M€, un niveau toujours très élevé par rapport aux résultats annuels des dernières années.

Enfin, la performance financière du Groupe se reflète dans son niveau de **ratio de solvabilité**. Il s'élève en effet à **198 %** pour l'année 2022, en progression de **17 points** par rapport à l'année 2021 (181 %).

Pour Dominique Godet, Directeur Général de Relyens : « Ces excellents résultats représentent une performance remarquable dans le contexte macro-économique que nous connaissons tous mais aussi, dans celui de notre marché avec une concurrence très active et des enjeux forts de nos clients. Ils constituent une reconnaissance de la transformation du modèle de Relyens et de sa capacité d'innovation ces dernières années pour se positionner auprès des acteurs du soin et des territoires en tant qu'assureur mais plus largement, de Manager de leurs risques médicaux, cyber et RH. »

La performance extra-financière du Groupe

Relyens a mis en place une charte d'investissements responsables et s'engage à mesurer la performance extra-financière de ses investissements dès cette année.

En lien avec sa raison d'être et ses engagements, le Groupe a investi et financé des projets à fort impact environnemental et social auprès des hôpitaux publics, des PME réalisant de la R&D médicale ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les perspectives 2023

En 2023, Relyens va renforcer son positionnement de Manager des risques de référence en Europe avec 3 priorités :

- **Poursuivre le déploiement des solutions technologiques** avec ses partenaires (Caresyntax, CyberMdx, Citalid et Amalfi) auprès de ses clients pour leur apporter une vision globale de leurs risques dans trois domaines prioritaires : le risque médical, le risque technologique/cyber et le risque RH. 2023 verra également le lancement d'une solution de souscription **d'assurance et d'offre en Management des risques** totalement digitalisée aux professionnels de santé en France, en Espagne et en Italie.
- Relever ses enjeux importants de **conquête et de renouvellement** en 2023, dans un contexte très concurrentiel.
Poursuivre **l'élargissement de sa présence** en Europe avec notamment le développement de ses activités au Luxembourg et en Belgique.

[Les données incluses dans ce document sont issues des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration de Relyens Mutual Insurance lors de sa séance du 31 mars 2023 pour être soumis au vote des sociétaires lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023. Ils ne pourront donc être considérés comme définitifs qu'après leur approbation à cette date.](#)

À propos de Relyens

Relyens est le Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques spécialiste des acteurs du soin et des territoires. Pour sécuriser leur activité et garantir la qualité des services délivrés aux patients et citoyens, Relyens les accompagne dans la maîtrise des risques liés à la délivrance du soin, à la gestion du capital humain ou à la cybersécurité. Il déploie une approche globale et unique combinant des solutions de pilotage, de prévention des risques et d'assurance. Le Groupe développe ses activités en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et au Benelux avec **1 100 collaborateurs**, et a enregistré **1,019 Mds€ de primes collectées et 581 M€ de chiffre d'affaires en 2022**. Créé à Lyon il y a près de 100 ans par et pour des hospitaliers, Relyens est Entreprise à Mission depuis 2021. Sa raison d'être est d'« Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance. »

www.relyens.eu / Twitter : @Relyens / LinkedIn : Relyens

Contacts presse

Agence Ekno :

Caitline Grammont – 06 46 90 34 23 – caitline.grammont@ekno.fr / Xavier Cayon – 06 23 12 63 46 – xavier.cayon@ekno.fr

**RAPPORT SUR LA
SOLVABILITE ET LA
SITUATION
FINANCIERE DU
GROUPE PRUDENTIEL
RELYENS MUTUAL
INSURANCE - RELYENS
LIFE INSURANCE**

31.03.2023

[Département Contrôle Financier] / Diffusion - externe



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE	4
1.1. DEROGATION ACPR CONCERNANT LA PUBLICATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE ET AUX RESULTATS DU GROUPE PRUDENTIEL	4
1.2. ACTIVITES ET RESULTATS	5
1.3. SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
1.4. PROFIL DE RISQUE	7
1.5. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	8
1.6. GESTION DU CAPITAL	8
2. ACTIVITES ET RESULTATS	9
2.1. PRESENTATION DU GROUPE	9
2.2. LES CHIFFRES CLES A FIN 2022 (COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ASSURANTIEL RELYENS MUTUAL INSURANCE / RELYENS LIFE INSURANCE)	14
2.3. DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR ACTIVITE	15
2.4. FAITS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	16
2.5. RESULTATS DE SOUSCRIPTION DE RELYENS	17
2.6. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS DE RELYENS MUTUAL INSURANCE	17
2.7. INVESTISSEMENTS EN TITRISATION DE RELYENS MUTUAL INSURANCE	18
2.8. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS RELYENS LIFE INSURANCE	18
2.9. INVESTISSEMENTS EN TITRISATION DE RELYENS LIFE INSURANCE	19
2.10. AUTRES INFORMATIONS	19
3. SYSTEME DE GOUVERNANCE	20
3.1. ORGANISATION GENERALE	20
3.2. EXIGENCES EN MATIERE DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE	26
3.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	28
3.4. PROCESSUS D'EVALUATION INTERNE DES RISQUES	30
3.5. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	33



3.6.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	34
3.7.	FONCTION ACTUARIELLE	35
3.8.	SOUS-TRAITANCE	35
3.9.	EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	36
3.10.	AUTRES INFORMATIONS	36
4.	PROFIL DE RISQUE	37
4.1.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	37
4.2.	RISQUE DE MARCHE	37
4.3.	RISQUE DE CREDIT	38
4.4.	RISQUE DE LIQUIDITE	38
4.5.	RISQUE OPERATIONNEL	39
4.6.	RISQUE DE CONCENTRATION	39
4.7.	ATTENUATION DES RISQUES	39
4.8.	MONTANT TOTAL DU BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES	40
4.9.	TESTS DE RESISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITE	40
4.10.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	40
4.11.	AUTRES INFORMATIONS	40
5.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	41
5.1.	VALORISATION DES ACTIFS	41
5.2.	VALORISATION DES PASSIFS A LA DATE D'EVALUATION	43
5.3.	VALORISATION DES AUTRES PASSIFS A LA DATE D'EVALUATION	45
5.4.	AUTRES INFORMATIONS	45
6.	GESTION DU CAPITAL	46
6.1.	FONDS PROPRES	46
6.2.	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	47
6.3.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	49
6.4.	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT LE MODELE INTERNE UTILISE	49
6.5.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	51
6.6.	AUTRES INFORMATIONS	51



1. SYNTHÈSE

Le SFCR (Solvency and Financial Conditions Report ou Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière) est un rapport qui vise à garantir la bonne information respectivement du superviseur et du public sur les données publiées par le groupe prudentiel constitué des entités assurantielles Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance et nommé ci-après « Relyens » ou « le Groupe ».

1.1. DEROGATION ACPR CONCERNANT LA PUBLICATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE ET AUX RESULTATS DU GROUPE PRUDENTIEL

› Publication d'un SFCR Groupe unique

L'ACPR a accordé le droit à Relyens de publier un SFCR unique couvrant à la fois Relyens Mutual Insurance et sa filiale d'assurance Relyens Life Insurance. Ce rapport présente le groupe prudentiel Relyens Mutual Insurance–Relyens Life Insurance.

› Dérogation de non-publication

Cette dérogation a été accordée par l'ACPR en tenant compte du fait que le Groupe est un intervenant dans le domaine de l'assurance de la responsabilité civile médicale en France, fortement spécialisé dans ce domaine, et jouissant d'une forte expertise historique. En communiquant sur ses résultats et risque de souscription par ligne d'activité et zone géographique, mais aussi sur sa méthodologie de valorisation de ses provisions techniques et son risque de liquidité le Groupe aurait de ce fait à communiquer des informations à un niveau de précision entraînant une distorsion de la concurrence.

L'ACPR a par conséquent autorisé le Groupe à ne pas publier les informations demandées :

- au point 2 de l'article 293 (« Activités et Résultats ») du règlement délégué (UE) 2015/35,
- au point 1 a), 4,5 et 6 de l'article 295 (« Profil de Risque ») du règlement délégué (UE) 2015/35,
- au point 2 a), 2 b), 2 c) et 4 de l'article 296 (« Valorisation à des fins de solvabilité ») du règlement délégué (UE) 2015/35.

Cette dérogation est accordée au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 sous réserve que le profil de risque du Groupe, en particulier le poids relatif de la responsabilité médicale souscrite en France dans son activité globale ainsi que le poids relatif du risque de souscription non-vie de cette activité (hors risques de catastrophe et de cessation) dans son capital de solvabilité requis de base, ne subisse pas de modification notable sur les exercices précités.



1.2. ACTIVITES ET RESULTATS

➤ Présentation de la société, chiffres clés à fin 2022, et faits importants survenus au cours de l'exercice

- 516,1 M€ de chiffre d'affaires (en progression de +13,3% par rapport à l'exercice 2021)
- 37,7 M€ de résultat net
- 425,3 M€ de capitaux propres
- plus de 3,1 milliards d'euros de provisions techniques
- plus de 2,2 milliards d'euros de placements financiers (en valeur de réalisation)
- 20 611 sociétaires (personnes morales et physiques)

Le chiffre d'affaires 2022 du Groupe s'élève à 516,1 M€ et provient principalement de l'entité Relyens Mutual Insurance (510 M€). L'activité Vie du Groupe (portée par Relyens Life Insurance) s'élève à 6,1 M€.

➤ Performance des investissements et résultat financier

Le résultat financier de l'exercice comptable est de 84 M€, en hausse de 11,3% par rapport à 2021. Le résultat financier est pénalisé par la hausse des taux sur le portefeuille obligataire et par des provisions pour dépréciations sur le portefeuille d'actions.

En comparaison avec l'année précédente, la moindre performance de ces portefeuilles est compensée par des revenus immobiliers plus importants (plus-value liée à la vente d'immeubles en 2022).

➤ Performance des investissements et résultat financier

- Relyens Mutual Insurance

	en K€	2022	2021	Variation
Résultat financier des obligations		32 709	41 784	-9 075
Résultat financier des actions		6 175	26 314	-20 140
Résultat financier des immeubles		50 940	15 491	35 449
Autres		-5 857	-8 125	2 269
	Revenus du portefeuille	83 967	75 463	8 503

Le résultat financier de l'exercice comptable est de 84 M€, en hausse de 11,3% par rapport à 2021. Le résultat financier est pénalisé par la hausse des taux sur le portefeuille obligataire et par des provisions pour dépréciations sur le portefeuille d'actions.

En comparaison avec l'année précédente, la moindre performance de ces portefeuilles est compensée par des revenus immobiliers plus importants (plus-value liée à la vente d'immeubles en 2022).

Le résultat financier de Relyens Life Insurance est en baisse d'environ 300 K€, en raison du provisionnement d'un OPCVM.



1.3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Cette partie présente le système de gouvernance (non exécutive et exécutive), le système de gestion des risques et le système de contrôle interne ainsi que les éléments relatifs aux fonctions clés Audit Interne, Actuariat et à la sous-traitance.

› Système de gouvernance

Cette partie décrit l'ensemble du système de gouvernance de Relyens au titre de la période 2022 avec entre autres :

- le système de gouvernance non exécutive du Groupe, en détaillant la composition, le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés à qui sont délégués une partie des travaux du Conseil d'administration (le Bureau du Conseil, le Comité Technique, le Comité d'Audit et le Comité Financier) ;
- la gouvernance exécutive, en nommant et rappelant les rôles et responsabilités des dirigeants effectifs et de chaque responsable des fonctions clés (Gestion des risques, Conformité, Actuariat et Audit Interne) ;
- le rôle et fonctionnement des comités spécialisés internes (Comité Assurance, Comité de Souscription, Comité de Gestion Financière, Comité de Sécurité des Systèmes d'Information, Comité de Qualité de la Donnée) qui ont pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives dans le respect du principe des quatre yeux ;
- l'ensemble des politiques écrites, des délégations de responsabilité et le système de reporting approuvé par le Conseil d'administration et qui font l'objet d'un examen annuel par le Comité d'Audit et le Conseil d'administration.

› Le système de gestion des risques

Cette partie présente les principaux éléments de la stratégie de gestion des risques ainsi que la gouvernance du Modèle Interne Partiel que Relyens a mis en place pour évaluer le risque de prime et de réserve relatif à la branche responsabilité civile du périmètre France, principal risque de souscription auquel Relyens est exposée.

La stratégie globale de gestion des risques s'attache à :

- définir et catégoriser par type les risques importants auxquels le Groupe est exposé,
- garantir que le système de gestion des risques participe à la prise de décision de l'AMSB et des fonctions clés,
- garantir l'existence de tests de résistance et d'analyse de scénarii pour les risques qui le nécessitent.

› Le système de contrôle interne

Cette partie décrit le dispositif permanent de contrôle interne à travers la présentation de la cartographie des risques ainsi que l'ensemble des procédures clés et intégrées dans le système de contrôle interne :

- la souscription, y compris la surveillance du portefeuille,
- la gestion des sinistres et le provisionnement,
- la réassurance,
- la gestion financière et les investissements,
- la gestion des partenariats et du courtage,
- la production de l'information comptable et financière,
- le plan de continuité d'activité,
- la qualité des données utilisées dans le Modèle Interne Partiel.



1.4. PROFIL DE RISQUE

➤ Risque de marché

- Relyens Mutual Insurance

31-déc.-22	Valeur bilan (M€)	Valeur Solvency 2 (M€)	Valeur S2 (%)
Poche taux	1583,5	1391,3	64,9%
Poche monétaire	35,6	35,6	1,7%
Poche immobilier	213,8	362,1	16,9%
Poche diversification	220,8	254,6	11,9%
Filiales	187,0	99,7	4,7%
Divers	0,0	0,0	0,0%
Total	2240,7	2143,3	100%

- Relyens Life Insurance

31-déc.-22	Valeur bilan (M€)	Valeur marché (M€)	Valeur marché (%)
Poche Taux	7,4	7,1	28%
Poche Monétaire	13,8	13,8	54%
Poche Diversification	4,7	4,7	18%
Filiales	0,0	0,0	0%
Total	25,9	25,6	100,0%

➤ Risque de liquidité des investissements

- Relyens Mutual Insurance

Cette partie rappelle les modalités de suivi de la liquidité des investissements par la fonction clé Gestion des Risques qui en vérifie régulièrement la qualité et l'adéquation avec les sorties anticipées au passif. Au 31/12/2021, 26% des actifs de Relyens Mutual Insurance bénéficient d'une liquidité excellente, c'est-à-dire que cette part du portefeuille d'actifs financiers peut être cédée dans la journée qui suit l'ordre de vente.

- Relyens Life Insurance

La liquidité de Relyens Life Insurance est contrôlée par des limites définies dans la charte de gestion financière de Relyens Life Insurance et portant sur la part du portefeuille pouvant être investie dans des actifs dont la liquidité n'est pas immédiate.

Au 31/12/2022, environ 62% du portefeuille sont investis en actifs à liquidité immédiate.



1.5. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

› Valorisation des actifs

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Investissements	2 102	1 960	-142
Prêts	155	150	-5
Liquidités et équivalents	125	46	-79
Provisions techniques cédées aux réassureurs	1 855	1 391	-464
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Dépôts des réassureurs	0	0	-
Créances auprès des preneurs d'assurance et intermédiaires	81	71	-10
Créances auprès des réassureurs	39	41	+2
Autres créances	79	77	-2
Autres actifs	8	7	-1
Actifs d'impôts différés	-	-	-
TOTAL ACTIF	4 445	3 744	-701

› Valorisation des passifs

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Provisions techniques brutes	Montant non publié (dérogation ACPR)		
Autres provisions	19	19	-0
Avantages du personnel	1	1	-0
Dépôts des réassureurs	36	74	+38
Dettes (assurance et intermédiaires)	11	22	+11
Dettes auprès des réassureurs	155	90	-65
Autres dettes non subordonnées	74	103	+29
Dettes subordonnées	209	159	-50
Autres passifs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	63	49	-14
TOTAL PASSIF	Montant non publié (dérogation ACPR)		

1.6. GESTION DU CAPITAL

› Fonds propres

Les valorisations retenues au 31/12/2022 à l'actif dans le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivantes :

Fonds propres	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Fonds propres sociaux	387	425	+38
Fonds disponibles	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du SCR	-	-	-
Fonds éligibles à la couverture du SCR	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du MCR	-129	-132	-3
Fonds éligibles à la couverture du MCR	622	631	+9

› Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le Capital de Solvabilité Requis du Groupe au 31/12/2022 s'élève à 385 M€ (contre 416 M€ au 31/12/2021) avec correction pour volatilité et à 396 M€ sans correction.

Le ratio de couverture du SCR de Relyens s'élève à 198,5 % au 31/12/2022 (contre 180,5% à fin 2021).

› Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR du Groupe au 31/12/2022 s'élève à 136 M€ (151 M€ au 31/12/2021) avec correction pour volatilité et à 137 M€ sans celle-ci. Il correspond à la somme des MCR de Relyens Mutual Insurance et de Relyens Life Insurance (4 M€).

Le ratio de couverture du MCR de Relyens s'élève à 466% au 31/12/2022 (contre 413% à fin 2021).



2. ACTIVITES ET RESULTATS

Le SFCR (Solvency and Financial Conditions Report ou Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière) est un rapport qui vise à garantir la bonne information respectivement du superviseur et du public sur les données publiées par le groupe prudentiel constitué des entités assurantielles Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance et nommé ci-après « Relyens » ou « le Groupe ».

2.1. PRESENTATION DU GROUPE

› Relyens

Relyens est le Groupe mutualiste européen en management des risques spécialiste des acteurs du soin et des territoires. Ensemble, nous contribuons durablement à un système de soins et des services de proximité sécurisés et de qualité, au bénéfice direct des patients et citoyens.

Nous souhaitons accompagner durablement les acteurs du soin et des territoires dans la maîtrise globale de leurs risques pour qu'ils puissent délivrer leur mission d'intérêt général en toute sécurité, confiance et efficacité.

Notre approche vise à comprendre et anticiper les risques auxquels ils sont exposés, qu'ils soient médicaux, technologiques ou liés aux ressources humaines.

En réponse aux enjeux identifiés avec nos clients, nous agissons prioritairement aujourd'hui sur 3 domaines de risque : ressources humaines, médical et technologique (notamment cyber).

- Ressources Humaines
 - o pour maîtriser les conséquences des absences pour raison de santé,
 - o pour préserver la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT),
 - o pour garantir une protection sociale de qualité ;
- Médical
 - o pour garantir la continuité et la délivrance des activités les plus à risques : bloc opératoire, soins non programmés, soins gynécologie et obstétrique,
 - o pour répondre aux enjeux transversaux des activités liées à la délivrance des soins : risque infectieux, circuits du médicament ;
- Technologique : pour disposer en priorité d'une cybersécurité efficace.

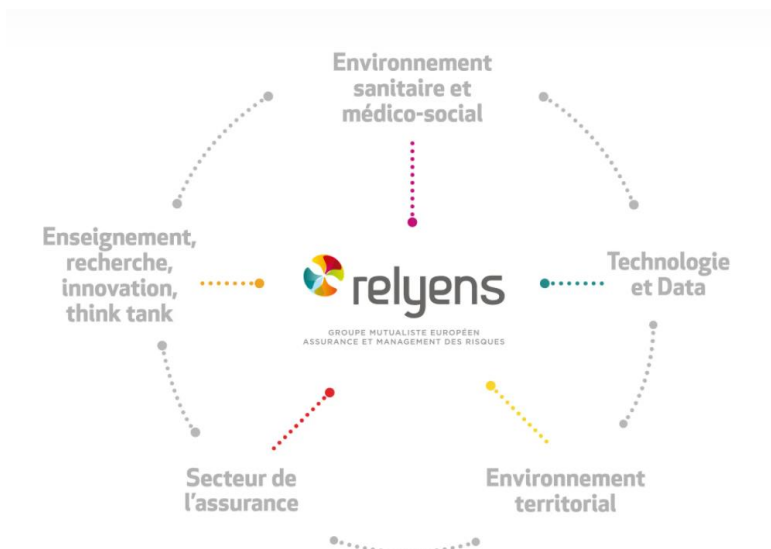
Nos équipes disposent par ailleurs des moyens pour se projeter et co-construire avec les acteurs du soin et des territoires des réponses adaptées et innovantes pour faire face à l'évolution de leurs environnements et à l'émergence de risques nouveaux.

Nous proposons ainsi 3 types de solutions au service de la maîtrise de vos risques :

- solutions de pilotage,
- solutions de prévention,
- solutions d'assurance.

Une approche, unique en Europe, qui permet de faire bénéficier à nos clients des compétences, des savoirs, des données et des outils de pointe. Relyens est ainsi au carrefour des univers du soin, de l'action territoriale, des nouvelles technologies et de l'assurance.





Le Groupe est composé de 1100 collaborateurs, implantés sur 9 sites en Europe :



- Entreprise à Mission

Convaincu que les entreprises ont un rôle politique à tenir et le devoir d'agir concrètement pour l'intérêt général, Relyens s'engage à voir plus loin que son simple métier de Manager des risques. Entreprise à Mission depuis juin 2021, le Groupe oriente ses choix et mène ses actions en cohérence avec une mission forte inscrite dans les statuts de l'entreprise.

Cette mission s'inscrit dans la continuité de ce que nous entreprenons depuis toujours auprès de nos clients et sociétaires. Constituée d'une raison d'être et d'objectifs sociaux et environnementaux, elle implique l'ensemble de nos parties prenantes et nous transforme à tous les niveaux pour nos clients européens et leurs bénéficiaires, les patients et les citoyens.

La raison d'être est ainsi formulée : « Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance ». Notre raison d'être s'inscrit naturellement dans la continuité de ce que nous entreprenons depuis toujours aux côtés de nos clients et sociétaires. Elle qualifie la manière dont nous entendons contribuer concrètement à la société de demain.

Boussole stratégique de notre Groupe, notre raison d'être définit ce qui anime notre entreprise et ce vers quoi elle tend. Elle permet de nous réinventer constamment au service de nos écosystèmes européens.

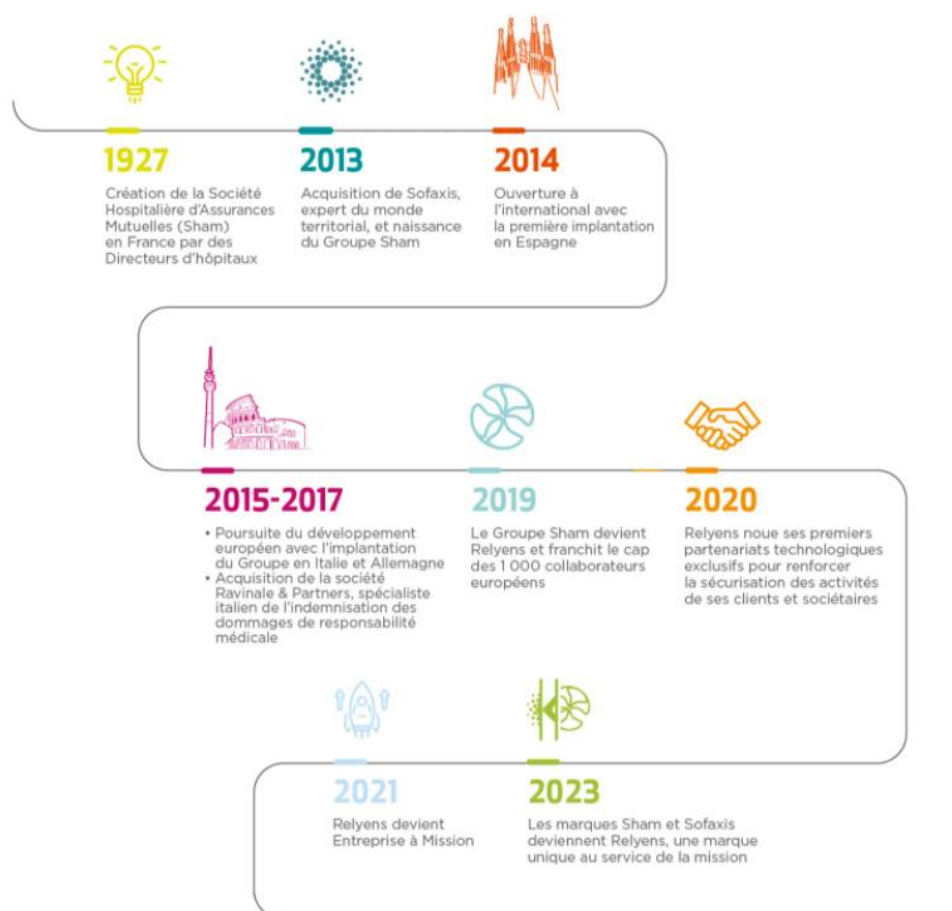
Bien plus qu'une intention, elle garantit la cohérence de notre action et fonde notre pérennité au service de nos clients et sociétaires.

4 objectifs sociaux et environnementaux ont été définis pour guider les actions de Relyens :

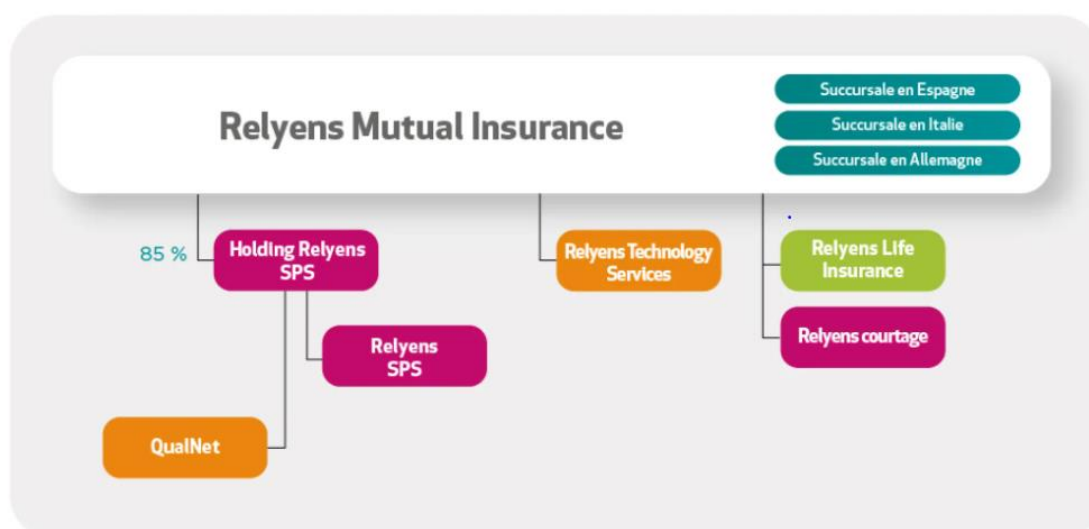
- sécuriser et permettre la continuité de l'activité de ses sociétaires et clients,
- mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre ses parties prenantes,
- innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable,
- contribuer à un monde durable.



➤ Historique du Groupe



➤ Structure juridique du Groupe : principales entités juridiques



- Société d'assurance
- Intermédiaire d'assurance/courtage
- Société de services

Remarque : Sauf précision contraire, les liens capitalistiques matérialisés s'élèvent à 100 %.



- Nos Sociétés d'assurance
 - o Relyens Mutual Insurance (anciennement Sham)

Relyens Mutual Insurance est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances et agréée pour pratiquer des opérations d'assurances « non-vie ».

Créée à Lyon en 1927, Relyens Mutual Insurance est une société d'assurance mutuelle spécialisée dans l'assurance et le management des risques des acteurs de la santé, du social et du médico-social : établissements, organisations et professionnels, personnes morales comme personnes physiques.

L'offre globale de Relyens Mutual Insurance est construite autour de deux métiers dont la complémentarité permet un accompagnement optimal des problématiques du risque en santé et médico-social sur l'assurance des risques professionnels (biens et personnes).

Relyens Mutual Insurance propose d'une part une offre d'assurance complète (responsabilité civile, protection juridique, protection des collaborateurs, protection des dirigeants, pertes d'exploitation, dommage aux biens, construction, automobile...), et d'autre part une offre en conseil et services en management des risques (conseil, formation, audit des risques, assistance juridique, assistance à la communication de gestion de crise...).

Relyens Mutual Insurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Son siège social est situé au 18 rue Edouard Rochet – 69372 LYON Cedex 08 – France. Elle est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 779 860 881. Relyens Mutual Insurance est également organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro 82690051369 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- o Relyens Life Insurance (anciennement Sham Vie)

Relyens Life Insurance est une société anonyme d'assurance au capital de 6 000 000 € régie par le Code des assurances et agréée pour pratiquer des opérations d'assurance vie.

Relyens Life Insurance a reçu son agrément vie-décès en 2006 et a démarré son activité en 2007.

Relyens Life Insurance est une filiale à 100% de Relyens Mutual Insurance, et exerce uniquement en France.

Relyens Life Insurance dépend totalement de Relyens Mutual Insurance pour son organisation. Relyens Life Insurance n'a pas de locaux, ni de salariés qui lui sont propres. L'utilisation des moyens généraux de Relyens Mutual Insurance a fait l'objet d'une facturation annuelle à Relyens Life Insurance.

La seule activité de Relyens Life Insurance est de porter des risques de temporaires décès.

Relyens Life Insurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Son siège social est situé au 18 rue Edouard Rochet à Lyon (69008). Elle est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 487 632861.

- Nos sociétés de courtage d'assurances
 - o Relyens SPS (anciennement Sofaxis)

Relyens SPS est une société anonyme au capital de 52 875 €. Son siège social est situé à Vasselay (18110), route de Creton. Elle est immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 335 171 096. Relyens SPS est une filiale de Relyens Mutual Insurance.

Elle est inscrite au Registre unique des intermédiaires d'assurance tenu par l'ORIAS sous le numéro 07000814. (www.orias.fr). Son activité est exercée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Relyens SPS est également organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro 24180125318 auprès du Préfet de la région Centre-Val-de-Loire.



- Relyens Courtage (anciennement Sham Conseil)

Relyens Courtage est une S.A.S. au capital de 827 000 €. Son siège social est situé au 18 rue Edouard Rochet à Lyon (69008). Elle est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 809 411 804.

Relyens Courtage est une filiale de Relyens Mutual Insurance. Elle est inscrite au registre unique des intermédiaires d'assurance tenu par l'ORIAS sous le numéro 15004070 (www.orias.fr).

Son activité est exercée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

- Nos sociétés de services
 - Relyens Technology Services

Relyens Technology Services est une S.A.S. au capital de 5 750 000 €. Son siège social est situé au 18 rue Edouard Rochet à Lyon (69008). Elle est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 879 697 175.

Relyens Technology Services propose des solutions en management des risques, notamment par le biais de ses partenariats avec des éditeurs de solutions logicielles innovantes. Elle exerce également, à titre accessoire, l'activité d'intermédiaire en assurances. Elle est à ce titre inscrite au registre unique des intermédiaires tenu par l'ORIAS sous le numéro 22005947, dans la catégorie mandataire d'assurance (www.orias.fr).

- QualNet

QualNet est une S.A. au capital de 159 360 €. Son siège social est situé à Vasselay (18110), au 24 route de Creton. Elle est immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 414 392 985.

QualNet est l'éditeur des solutions logicielles Intraqual Doc et Intraqual Dyn.

Elle est également organisme de formation professionnelle déclaré auprès du Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire sous le numéro 24 18 00607 18.

➤ Auditeurs Externes

Relyens Mutual Insurance

- Mazars : 109 Rue Tête d'Or, 69006 Lyon – France
- Grant Thornton : 44 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon – France

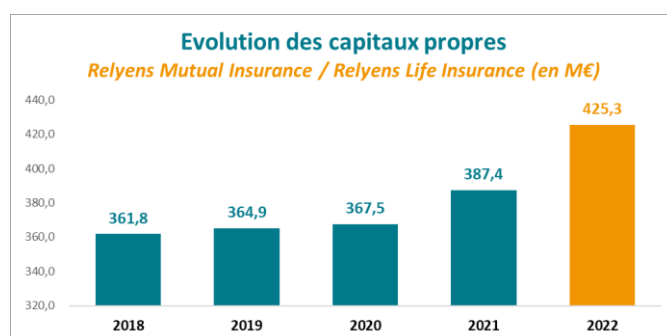
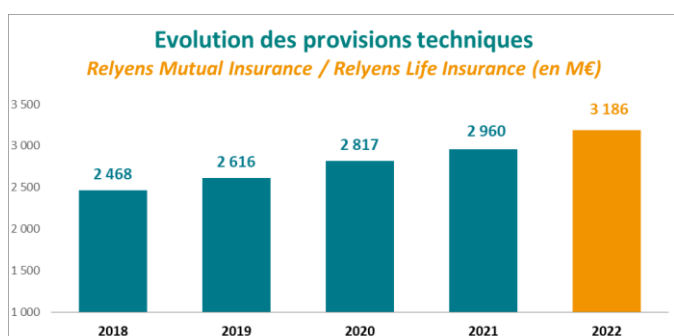
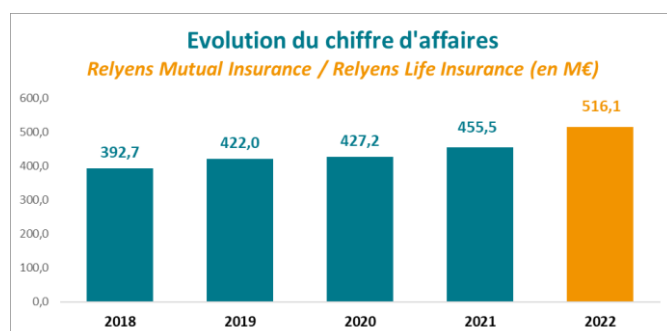
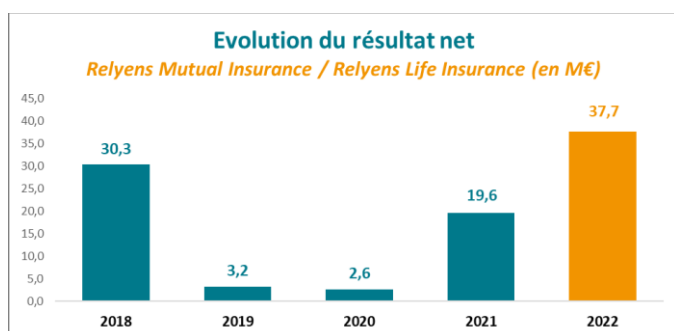
Relyens Life Insurance

- Grant Thornton : 44 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon – France

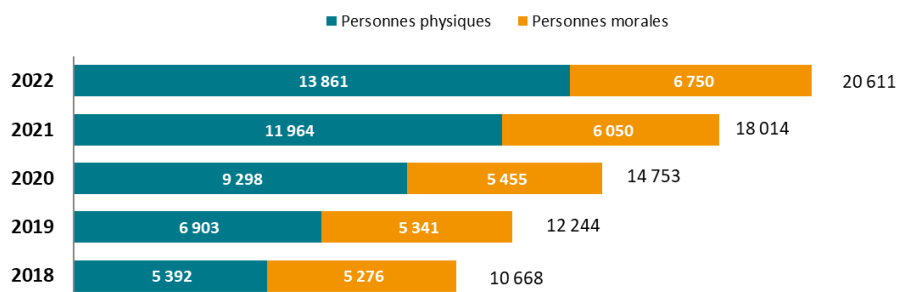


2.2. LES CHIFFRES CLES A FIN 2022 (COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ASSURANTIEL RELYENS MUTUAL INSURANCE / RELYENS LIFE INSURANCE)

- 516,1 M€ de chiffre d'affaires (en progression de +13,3% par rapport à l'exercice 2021)
- 37,7 M€ de résultat net
- 425,3 M€ de capitaux propres
- plus de 3,1 milliards d'euros de provisions techniques
- plus de 2,2 milliards d'euros de placements financiers (en valeur de réalisation)
- 20 611 sociétaires (personnes morales et physiques)



Evolution du nombre de sociétaires



2.3. DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR ACTIVITE

Le chiffre d'affaires 2022 du Groupe s'élève à 516,1 M€ et provient principalement de l'entité Relyens Mutual Insurance (510 M€). L'activité Vie du Groupe (portée par Relyens Life Insurance) s'élève à 6,1 M€.

› Relyens Mutual Insurance

- décomposition des cotisations acquises par lignes d'activité

en milliers €	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE		DOMMAGES CORPORELS		DOMMAGES aux BIENS		AUTOMOBILE		PROTECTION JURIDIQUE		CATASTROPHES NATURELLES		ASSISTANCE		CONSTRUCTIONS		TOTAL AFFAIRES DIRECTES		LPS		ACCEPTATIONS		Succursales UE		International (succursale + LPS)		TOTAL GENERAL		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	variation en %
Total Primes acquises brutes	162 135	180 418	54 315	63 066	19 915	22 744	12 306	13 764	4 112	4 516	2 211	2 482	0	467	1 521	1 224	256 516	288 680	0	0	2 129	2 761	191 383	218 633	191 383	218 633	450 028	510 075	13,3%

- décomposition des cotisations acquises par zone géographique

En milliers €	France			Espagne		Italie		Allemagne		Total		
	2021	2022	Evolution en %	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	Evolution en %
Total Primes acquises brutes	258 645	291 442	12,7%	90 211	103 330	97 541	106 354	3 631	8 949	450 028	510 075	13,3%

› Relyens Life Insurance : décomposition des cotisations acquises par lignes d'activité

en milliers €	TEMPORAIRES DECES	CONTRATS COLLECTIFS DECES	TOTAL AFFAIRES DIRECTES	TOTAL 2022	TOTAL 2021
<i>Primes et accessoires</i>	-1	6 174	6 173	6 173	5 769
<i>Annulations</i>	0	462	462	462	337
<i>Primes à émettre nettes à la clôture</i>	0	1 411	1 411	1 411	1 068
<i>Primes à émettre nettes à l'ouverture</i>	0	1 068	1 068	1 068	1 069
Sous-total (primes nettes)	-1	6 054	6 053	6 053	5 432



2.4. FAITS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

› **Changement de dénomination sociale**

2023 témoigne d'une nouvelle étape de maturité dans le développement de Relyens : depuis le 2 janvier 2023, les marques historiques Sham et Sofaxis ont laissé leur place à la marque Relyens. Le choix d'une marque unique permet de renforcer l'identité du Groupe et de porter d'une seule voix les missions, objectifs, engagements et valeurs mutualistes de Relyens auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans le cadre de cette stratégie de marque unique, à partir du 2 janvier 2023 :

- Sham a opté pour la dénomination sociale Relyens Mutual Insurance,
- Sham Vie a opté pour la dénomination sociale Relyens Life Insurance,
- Sham Innovation Santé a opté pour la dénomination sociale Relyens Innovation Santé,
- Sham Conseil a opté pour la dénomination sociale Relyens Courtage,
- Sofca GIE a opté pour la dénomination sociale Relyens GIE,
- SNC Sofaxis a opté pour la dénomination sociale Relyens SA Solutions RH & Protection Sociale (Relyens SA SPS),
- Holding Sofaxis a opté pour la dénomination sociale Holding Relyens Solutions RH & Protection Sociale (Holding Relyens SPS).

› **Activité au Luxembourg**

Relyens Mutual Insurance a débuté son développement au Luxembourg en 2022 avec la réassurance depuis le début de l'année d'un portefeuille RC de professionnels de santé avec notre partenaire « Le Foyer ». Cette activité représente environ 0,5 M€ de chiffre d'affaires en 2022.

› **Remboursement dette subordonnée**

Suite à l'accord de l'ACPR, Relyens Mutual Insurance a remboursé 50 000 K€ d'emprunt subordonné au cours de l'année 2022 (« grandfathering tier 1 » au sens de la directive Solvabilité 2) qui avait été émis en 2007.

› **Intégrance et Relyens nouent un partenariat afin de proposer une offre de solutions élargie au profit de leurs adhérents, clients et sociétaires des secteurs du Handicap et du Grand Âge**

Intégrance, mutuelle des solidarités qui soutient toutes les personnes vulnérables, handicapées ou dépendantes ainsi que leur entourage, et Relyens, acteur de référence du management des risques en Europe auprès des acteurs œuvrant à l'intérêt général, annoncent un partenariat de distribution. L'objectif de cet accord entre les deux mutuelles, profondément ancrées dans leurs écosystèmes communs, est de conjuguer leurs savoir-faire pour proposer à leurs adhérents, clients et sociétaires, et en particulier aux acteurs du Handicap et du Grand Âge, une offre de solutions globale et affinitaire afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Ce partenariat permet de mutualiser leurs solutions santé, prévoyance et IARD (dommage aux biens, automobile, construction, responsabilité civile et protection juridique) afin de proposer une offre de solutions complète et affinitaire au profit de leurs adhérents, clients et sociétaires.



2.5. RESULTATS DE SOUSCRIPTION DE RELYENS

L'ACPR a accordé le droit à Relyens ne pas publier les informations demandées au point 2 de l'article 293 du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR) :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient des informations qualitatives et quantitatives concernant les résultats de souscription de l'entreprise d'assurance ou de réassurance sur la période de référence, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante dans laquelle elle exerce une activité, assorties d'une comparaison avec les informations correspondantes publiées pour la précédente période de référence, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers de l'entreprise. »

2.6. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS DE RELYENS MUTUAL INSURANCE

	en K€	2022	2021	Variation
Résultat financier des obligations		32 709	41 784	-9 075
Résultat financier des actions		6 175	26 314	-20 140
Résultat financier des immeubles		50 940	15 491	35 449
Autres		-5 857	-8 125	2 269
	Revenus du portefeuille	83 967	75 463	8 503

Le résultat financier de l'exercice comptable est de 84 M€, en hausse de 11,3% par rapport à 2021. Il est pénalisé par la hausse des taux sur le portefeuille obligataire et par des provisions pour dépréciations sur le portefeuille d'actions.

En comparaison avec l'année précédente, la moindre performance de ces portefeuilles est compensée par des revenus immobiliers plus importants (plus-value liée à la vente d'immeubles en 2022).

➤ Revenus des obligations, monétaires, prêts et dépôts bancaires

Les revenus du portefeuille de taux sont en recul de 21,7% à 32,7 M€. Nos actifs obligataires conservent un taux de portage financier supérieur à 2%, nous permettant de comptabiliser 33,3 M€ d'intérêts perçus (+3,5% par rapport à 2021). Des prises de profit ont été effectuées sur ce portefeuille mais dans une moindre mesure qu'en 2021 compte tenu du contexte du marché obligataire fortement impacté par la hausse des taux.

➤ Revenus des actions

Le revenu du portefeuille actions est en recul de 77% depuis l'exercice précédent, et atteint 6,2 M€. Parmi les explications des variations de ce portefeuille, on retiendra :

Revenus des actions	+ 8,6 M€	Distribution de dividendes de fonds santé totalisant 9 M€ de revenus
Dividendes filiales Relyens	-3 M€	En comparaison, en 2021, nous avons bénéficié d'un dividende de notre filiale de Relyens Innovation Santé de 5 M€
Plus-values sur actions	- 5,4 M€	La sous-performance des indices boursiers en 2022 ne nous a pas permis de générer des plus-values significatives sur notre portefeuille
Dot./Rep. Provision	- 20 M€	Les dotations aux provisions sont principalement liées à la sous-performance des marchés.

➤ Revenus des immeubles



Les revenus des immeubles s'établissent à 50,9 M€, en hausse de 35,4 M€. Cette variation s'explique principalement par la cession d'un immeuble de bureaux situé à Lyon (plus-value de cession : 48 M€).

› Autres

Les autres revenus sont principalement constitués des intérêts financiers liés à nos dettes subordonnées. Ils représentent un montant de 7,6 M€, compensés en partie en 2022 par une plus-value de 3,3 M€, générée par le rachat de notre dette émise en 2007 pour un montant de 50 M€.

› Profits et pertes comptabilisées directement en fonds propres

Aucun profit ni perte n'a été comptabilisé directement en fonds propres.

2.7. INVESTISSEMENTS EN TITRISATION DE RELYENS MUTUAL INSURANCE

Relyens Mutual Insurance détient au 31/12/2022, 8 M€ en nominal (souscrit en 2004) d'une classe senior d'Asset Backed Securities adossée à des prêts titrisés américains et émis par Sallie Mae (désormais renommé « Navient ») le spécialiste du financement des prêts étudiants américains.

L'ensemble des prêts étudiants ont été contractés sous l'égide du FFELP, ce qui signifie que 98% du Pool est couvert par une garantie du département de l'éducation américain.

Le SLM Student Loan 2004-2 bénéficie d'une notation de qualité de la part des agences de rating (S&P : A+, Moody's : A1 et Fitch : AAA), soulignant l'importance de la garantie du département de l'éducation sur le pool d'actifs (en cas de défauts des emprunteurs, l'État américain rembourse les sommes en défaut), et de mécanismes de protection du pool (présence d'une dette subordonnée, d'une réserve de liquidité et taux d'intérêt moyen payé par les emprunteurs supérieur au taux de rémunération de l'actif).

2.8. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS RELYENS LIFE INSURANCE

› Revenus financiers

En K€	Revenus financiers	
	2022	2021
Obligations	17	-
OPCVM Diversifié	123	68
Dépôts à termes	20	40
Plus ou moins values réalisées	(33)	14
Provisionnement	(299)	-
Frais financiers	(251)	(242)
Placements	(423)	(121)

Le résultat financier de Relyens Life Insurance est en baisse d'environ 300 K€, en raison du provisionnement d'un OPCVM.



➤ **Profits et pertes comptabilisées directement en fonds propres**

Aucun profits et pertes n'ont été comptabilisés directement en fonds propres.

2.9. INVESTISSEMENTS EN TITRISATION DE RELYENS LIFE INSURANCE

Relyens Life Insurance ne détient pas au 31/12/2022 d'actifs titrisés.

2.10. AUTRES INFORMATIONS

Sans Objet



3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. ORGANISATION GENERALE

Les modalités de fonctionnement de la gouvernance de Relyens Mutual Insurance s'appuient, au-delà des exigences législatives et réglementaires, sur les dispositions spécifiques prévues aux statuts de Relyens Mutual Insurance, dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, ainsi que dans la politique écrite Gouvernance telle que mise à jour et approuvée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2022.

La gouvernance repose sur une séparation claire des pouvoirs entre gouvernance non exécutive et exécutive :

- gouvernance non exécutive : orientation, décision et contrôle de la gestion de la gouvernance exécutive,
- gouvernance exécutive : proposition, mise en œuvre et reporting à la gouvernance non exécutive.

Relyens Life Insurance est détenue à 100% par Relyens Mutual Insurance. Cette filiale porte les activités vie du Groupe.

Le conseil d'administration de Relyens Life Insurance est composé notamment du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de Relyens Mutual Insurance

3.1.1. La gouvernance non exécutive

➤ Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles telles que convoquer et fixer l'ordre du jour de l'Assemblée, nommer et révoquer le Président, le Directeur Général chargé de la direction de l'entreprise, contrôler leur gestion, arrêter les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée et rendre compte de son activité dans le rapport annuel.

Composition du Conseil

Selon l'article 8 des statuts, le Conseil d'administration se compose de douze membres au moins et de vingt-huit membres au plus, outre l'administrateur élu par le personnel salarié.

Lors de chaque Conseil d'administration, une attention particulière est apportée aux mandats arrivant à échéance et aux administrateurs démissionnaires. Ainsi, l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 a renouvelé les mandats de 7 administrateurs et nommé 4 nouveaux administrateurs.

Missions du Conseil

Le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques, les porte devant l'Assemblée Générale et veille à leur mise en œuvre. Il est informé des décisions opérationnelles importantes.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration établit un rapport de gestion (article L.322-26-2-4 du code des assurances), et l'ensemble des rapports prévus par la loi et les règlements.

➤ Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délègue une partie des travaux aux comités spécialisés du Conseil d'administration qui lui rapportent. Le Conseil d'administration prend position à partir des travaux de ces comités. Les comités spécialisés du Conseil d'administration sont au nombre de quatre :

- le Bureau du Conseil en charge de l'étude et du suivi des grandes orientations de la société ;



- le Comité Technique, en charge notamment des orientations tarifaires et questions techniques relatives à la prévention et à la revue des risques assurantiels, aux conditions de souscription et de garantie, et au provisionnement des sinistres ;
- le Comité d'Audit, en charge notamment du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et de l'organisation du contrôle interne ;
- le Comité Financier, en charge notamment d'approuver et de suivre l'allocation stratégique d'actifs et de contrôler la mise en œuvre de la gestion financière.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, à ces comités spécialisés s'ajoute un Comité de mission, exclusivement en charge du suivi de l'exécution de la mission telle que définie à l'article 2-3-2 des statuts de Relyens Mutual Insurance. Les membres du Comité de mission sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président.

Le Comité de mission n'a aucun pouvoir de décision ou de représentation vis-à-vis des tiers. Il présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'Assemblée générale.

3.1.2. La gouvernance exécutive

Les décisions et orientations du Conseil d'administration sont mises en œuvre par le Directeur Général, qui anime le système de gouvernance exécutive constitué par :

- le second dirigeant effectif,
- les titulaires des fonctions clés,
- les comités spécialisés.

› Le principe des quatre yeux

La gouvernance exécutive organise la prise de décision significative dans le respect du principe des quatre yeux.

Le second dirigeant effectif, Directeur Général Adjoint de Relyens Mutual Insurance, a été nommé par le Conseil d'administration puis notifié à l'ACPR.

Conformément à la politique écrite Gouvernance, toute décision significative relevant de la gouvernance exécutive est réalisée par au moins deux personnes, le Directeur Général et le second dirigeant effectif.

› Les fonctions clés

Conformément au Code des Assurances et à la politique écrite Gouvernance, le système de gouvernance comprend les fonctions clés suivantes : la fonction de Gestion des risques, la fonction de Vérification de la Conformité, la fonction Actuarielle et la fonction d'Audit Interne.

Les responsables de ces fonctions clés ont été désignés par le Conseil d'administration puis notifiés à l'ACPR.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

La fonction Gestion des risques

Elle s'acquitte entre autres des missions suivantes :

- aider l'AMSB et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller l'AMSB sur les questions de gestion des risques ;
- identifier et évaluer les risques émergents.



La fonction Gestion des risques, centralisée à la direction des risques, regroupe, pour l'ensemble du Groupe :

- le système de gestion des risques,
- le système de contrôle interne.

La fonction Conformité

La fonction de Vérification de la Conformité met en place une politique de conformité et un plan de conformité qui couvre l'ensemble des filiales du Groupe.

La fonction Actuariat

Elle élabore les politiques de tarification, assure le pilotage du processus de réassurance et réalise le suivi de la rentabilité des portefeuilles. Cette fonction est aussi responsable des normes de provisionnement et du calcul des provisions techniques.

La fonction Audit Interne

Le plan d'audit est proposé par la fonction Audit Interne et approuvé par le Comité d'Audit, sous réserve de modification par celui-ci. L'Audit Interne rapporte ses conclusions après chaque mission en Comité d'Audit, qui réalise également le suivi des plans d'actions ; ce suivi a été réalisé semestriellement.

➤ Les comités spécialisés internes

Les comités spécialisés internes ont pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives de manière éclairée et dans le respect du principe des quatre yeux. Leur composition (Directeur Général, Directeur Général Adjoint et les fonctions clés concernées selon les missions de chacun des comités) permet de rassembler les compétences nécessaires collégalement.

Le périmètre des comités couvre à la fois Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance.

Le Comité Assurance

Le périmètre couvert par ce comité porte sur la gestion des passifs d'assurance de Relyens Mutual Insurance et de Relyens Life Insurance.

L'objectif de ce comité est d'instruire, de prendre les décisions et d'en suivre le déploiement dans les domaines suivants :

- la gestion du capital et la solvabilité,
- l'approche des risques et l'ORSA,
- l'adéquation actif passif,
- la stratégie de protection de Relyens et la politique de réassurance,
- la politique de tarification,
- la politique de provisionnement,
- le suivi des résultats techniques,
- la validation des politiques de souscription,
- le suivi des aspects juridiques métier et de la jurisprudence,
- le suivi des dossiers particuliers ou à fort enjeu et leurs impacts techniques,
- la prospective des risques de l'assureur, notamment médicaux.

Le Comité Souscription

Le périmètre couvert par ce comité est l'acceptation des risques portés par Relyens Mutual Insurance et/ou Relyens Life Insurance.



En particulier, ce comité a en charge, pour Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance :

- l'élaboration des politiques de souscription,
- la validation des notes de souscription,
- la prise de décisions significatives en matière de souscription.

Le Comité de Gestion Financière

Ce comité est en charge :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la charte de gestion financière,
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'allocation stratégique d'actifs,
- de l'initiation des réflexions et études d'investissement,
- du contrôle de la gestion opérationnelle des placements menée par le département investissements,
- de la prise de décisions dont il a la responsabilité dans le cadre de l'organisation des délégations au sein de Relyens,
- du respect de la Charte d'Allocation d'Actifs,
- du reporting au Comité Financier du Conseil d'administration.

Le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information

Ce comité est en charge de :

- la définition de la politique de sécurité du SI du Groupe,
- l'alignement de la démarche sécurité avec les objectifs du Groupe,
- la mise en œuvre et du suivi du plan d'actions sécurité SI et des contrôles et indicateurs liés,
- du pilotage de la conformité avec les recommandations des autorités de contrôle, pour le volet sécurité des SI.

Le Comité Qualité de la Donnée

Ce comité est chargé de :

- la définition, la revue, l'ajustement de la politique de qualité des données,
- la vérification de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de qualité des données,
- l'analyse et le suivi des données, notamment : revue des données très critiques, critiques, nécessaires, arbitrage et mise à jour des données,
- l'identification et le pilotage des projets nécessaires à l'amélioration de la qualité des données,
- l'arbitrage de la qualité de la donnée et des plans de correction identifiés,
- du pilotage global de la documentation QDD et de sa mise à jour,
- du pilotage, si nécessaire, de la communication interne sur le sujet de la qualité des données.

➤ Le suivi de la gouvernance des filiales

Le déploiement de la gouvernance et la maîtrise de la gouvernance exécutive de Relyens impliquent, compte tenu de la structure du Groupe, un déploiement des politiques écrites dans les filiales, afin de pouvoir garantir à la gouvernance non exécutive de Relyens Mutual Insurance la mise en place et le suivi des règles fixées.

Le Conseil d'administration des filiales est constitué de membres du management du Groupe qui relaient les décisions et orientations décidées par les administrateurs de Relyens Mutual Insurance.

En outre, lorsque les enjeux sont significatifs à l'échelle du Groupe, un membre au moins du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance est présent au sein du Conseil d'administration de la filiale.



3.1.3. Les règles écrites, la délégation de responsabilité et le système de reporting

› Les règles écrites et la délégation de responsabilité

Les politiques écrites

Les politiques écrites de Relyens, portant sur l'ensemble du Groupe, définissent les principes de gouvernance et précisent certains éléments spécifiques, selon les requis du Code des Assurances et du Règlement Délégué 2015-35.

Elles sont approuvées par le Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance. Les politiques écrites approuvées sont les suivantes :

- Gouvernance,
- Compétence et Honorabilité,
- Gestion des risques,
- Conformité,
- Audit Interne,
- Modèle Interne Partiel, intégrant la politique de changement de modèle,
- Rémunération,
- Reporting,
- Externalisation.

Les politiques écrites font l'objet d'un examen annuel par le Comité d'Audit et le Conseil d'administration.

› Le système de reporting

Les exigences en matière de reporting portent sur les éléments suivants :

- obligations de reporting des fonctions clés à la gouvernance,
- obligations de reporting s'agissant des informations à fournir à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
- obligations en matière d'informations à fournir au public,
- obligations spécifiques en matière de reporting, s'agissant du groupe assurantiel Relyens.

Les reportings relatifs aux fonctions clés sont élaborés par les fonctions clés Actuariat, Gestion des risques, Conformité et Audit Interne.

Ces reportings sont soumis à approbation de l'AMSB selon les modalités prévues dans les politiques écrites Gouvernance, Gestion des risques, Conformité, Audit Interne et Reporting.

Les reportings à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sont principalement :

- le rapport régulier au contrôleur (RSR),
- les états quantitatifs annuels et trimestriels,
- le rapport à l'autorité de contrôle sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 354-2,
- le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable nécessaire à l'établissement des comptes annuels.

3.1.4. Changements importants du système de gouvernance survenu au cours de la période de référence

Il n'y a pas eu de changements importants de la Gouvernance de Relyens au cours de l'exercice 2022.



3.1.5. Droits à rémunération

La gouvernance non exécutive

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance, les administrateurs de Relyens Mutual Insurance ne perçoivent aucune indemnisation au titre de leur mandat.

Comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, les personnes non-administrateurs participant en tant que personnes qualifiées aux comités spécialisés peuvent recevoir, le cas échéant, des indemnités forfaitaires dont le montant est fixé par le Conseil d'administration, outre le remboursement de leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants.

Le montant de l'indemnité est fixé annuellement par le Conseil d'administration.

La gouvernance exécutive, les fonctions clés, le second dirigeant effectif, et les dirigeants mandataires sociaux des filiales

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau. Les éléments relatifs à la composition de cette rémunération figurent au rapport de gestion de Relyens Mutual Insurance.

Un audit annuel des frais du Président et du Directeur Général est réalisé par le Comité d'Audit.

Les résultats de cet audit sont reportés au Conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés, le second dirigeant effectif et les dirigeants mandataires sociaux des filiales, s'inscrivent dans la cadre de la politique de rémunération de l'entreprise.

Droits à la rémunération des collaborateurs

La politique de rémunération du personnel est fixée à partir des textes réglementaires et conventionnels en vigueur et en tenant compte des objectifs stratégiques de Relyens Mutual Insurance.

La structure de rémunération est construite au regard des agrégats suivants :

- une rémunération fixe brute annuelle déterminée dans le respect du cadre conventionnel applicable aux sociétés d'assurance et de réassurance ;
- une rémunération variable, comportant :
 - une part individuelle,
 - une part collective.

Un accord de participation aux résultats de l'entreprise, conformément à la réglementation et un accord d'intéressement basé sur l'atteinte d'objectifs de surperformance de l'entreprise sont en place.

- une rémunération indirecte à travers des avantages sociaux.

D'autres éléments de rémunération (plan d'épargne entreprise, retraite complémentaire dite article 83...) peuvent être mis en place en fonction des obligations conventionnelles et des négociations avec les représentants des salariés.

Le département des ressources humaines contrôle la pertinence des demandes managériales d'évolutions au regard de l'évolution annuelle et du budget tel que défini au niveau de l'entreprise.

En complément, une rémunération variable à long terme (PILT) peut également être proposée à certaines personnes clés de l'entreprise.

En tout état de cause, en ce qui concerne les fonctions liées à la distribution d'assurance, les principes de détermination de la rémunération variable sont conformes à la Directive sur la Distribution de l'Assurance.



3.2. EXIGENCES EN MATIERE DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE

La politique écrite Compétences et Honorabilité détaille les exigences en matière de compétences et d'honorabilité.

Les exigences portent sur le périmètre suivant :

- pour les sociétés d'assurance Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance :
 - les membres du Conseil d'administration,
 - le Directeur Général,
 - les autres dirigeants effectifs,
 - les titulaires des fonctions clés.
- pour les autres sociétés du Groupe :
 - les dirigeants,
 - les directrices et directeurs Groupe,
 - les titulaires des fonctions clés lorsqu'elles existent.

3.2.1. Compétence et honorabilité de la gouvernance non exécutive

› Les principes retenus

L'appréciation d'honorabilité est appréhendée individuellement pour chaque membre du Conseil d'administration. A ce titre, chaque Administrateur transmet annuellement au Président du Conseil d'administration une déclaration sur l'honneur confirmant :

- l'absence de condamnations définitives visées à l'article L322-2 du Code des assurances intervenues depuis moins de 10 ans ;
- l'absence d'infractions et de procédures, définitives ou en cours concernant le membre du Conseil d'administration ou une entité dans laquelle il exerce ou a exercé des fonctions, relatives à :
 - des activités bancaire, financière ou d'assurance,
 - la lutte contre le blanchiment,
 - la fraude ou le crime financier,
 - des infractions fiscales
 - des infractions à la législation relative aux sociétés, à la faillite, à l'insolvabilité ou à la protection des consommateurs ;
- l'absence de condamnation par une autorité de contrôle sectorielle ;
- l'absence de procédure de surendettement.

L'appréciation de la compétence est réalisée de manière collective pour les membres de l'AMSB.

La compétence des membres de l'AMSB est appréciée à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte, dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres de l'organe auquel elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des compétences acquises et des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

La compétence des administrateurs repose sur le fait qu'ils disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'administration.



En outre, des personnes qualifiées, non membres du Conseil d'administration, sont membres des comités spécialisés et viennent renforcer les compétences collectives de la gouvernance non exécutive.

› Les formations

Les formations participent à la compétence de la gouvernance non-exécutive.

Ainsi, les principes et modalités de formation des administrateurs ont fait l'objet d'une revue particulière par le Conseil d'administration et sont repris dans la politique écrite Compétences et Honorabilité.

Ces principes tiennent compte des caractéristiques des administrateurs de Relyens Mutual Insurance, chefs d'établissements et professionnels de haut niveau formés à la stratégie et à la gestion :

- s'agissant des objectifs, permettre aux administrateurs de bien comprendre les enjeux et les règles de fonctionnement de l'assurance pour appréhender le pilotage de la stratégie et les grands équilibres indispensables à la pérennité et au développement de la société et du Groupe, et plus généralement de remplir leur mission ;
- des formations « sur mesure » pour plus d'efficacité, tenant compte de la personnalité et des compétences des administrateurs de Relyens Mutual Insurance, en raison du caractère professionnel de la mutuelle et des caractéristiques des risques couverts (par opposition aux sociétés d'assurance mutuelles généralistes garantissant des risques de particuliers) ;
- des formations effectuées par un formateur externe spécialiste du thème traité, permettant d'appréhender le sujet sur un plan technique avec un regard professionnel extérieur à l'entreprise ;
- des formations « flash » d'une durée de 15 à 30 minutes, pour renforcer la formation continue et apporter une meilleure appréhension des sujets d'actualité. Ces formations auront lieu lors des séances du Conseil d'administration.

La participation des membres du Conseil d'administration à ces formations fait l'objet d'un suivi au niveau de la Direction Générale.

En outre, les membres du Conseil d'administration et des Comités Spécialisés sont tenus informés des évolutions spécifiques, par des notes détaillées ou sujets dédiés à l'ordre du jour des séances, ce qui leur assure une formation en continu sur les sujets professionnels et d'actualité.

3.2.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés

› Les principes relatifs aux compétences

Les principes communs retenus sont les mêmes que les principes retenus pour la gouvernance non exécutive, mais cette appréciation s'effectue de manière individuelle, et non collective et est appréciée selon chaque fonction exercée, dans le cadre défini au paragraphe précédent.

› Les principes relatifs à l'honorabilité

Le principe d'honorabilité est fondé sur la conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper l'une des fonctions qui entrent dans le champ d'application de cette politique, le Groupe veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que celle-ci jouisse d'une réputation et une intégrité suffisante, en plus des obligations de non-condamnation prévues à l'article L322-2 du Code des Assurances

Une évaluation annuelle de l'honorabilité est réalisée selon les modalités suivantes : les dirigeants effectifs ou les titulaires des fonctions clés transmettent annuellement une déclaration sur l'honneur confirmant les éléments suivants :



- l'absence de condamnations définitives visées à l'article L322-2 du Code des assurances intervenues depuis moins de 10 ans ;
- l'absence d'infractions et de procédures, définitives ou en cours, concernant le membre du Conseil d'administration ou une entité dans laquelle il exerce ou a exercé des fonctions, relatives à :
 - o des activités bancaire, financière ou d'assurance,
 - o la lutte contre le blanchiment,
 - o la fraude ou le crime financier,
 - o des infractions fiscales,
 - o des infractions à la législation relative aux sociétés, à la faillite, à l'insolvabilité ou à la protection des consommateurs ;
- l'absence de condamnation par une autorité de contrôle sectorielle ;
- l'absence de procédure de surendettement.

En cas de survenance d'une situation listée ci-dessus, le Directeur Général en informe le Président, les titulaires des fonctions clés et les autres dirigeants effectifs en informent le Directeur Général.

Il n'a pas été relevé de point remettant en cause l'honorabilité en 2022.

3.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Afin de pouvoir garantir à la gouvernance non exécutive du Groupe le correct déploiement de la politique et du système de gestion des risques, le périmètre de système de gestion des risques retenu est celui de Relyens Mutual Insurance et de ses filiales assurantielles (Relyens Life Insurance) et non assurantielles.

3.3.1. Les principaux éléments de la stratégie de gestion des risques et la gouvernance associée

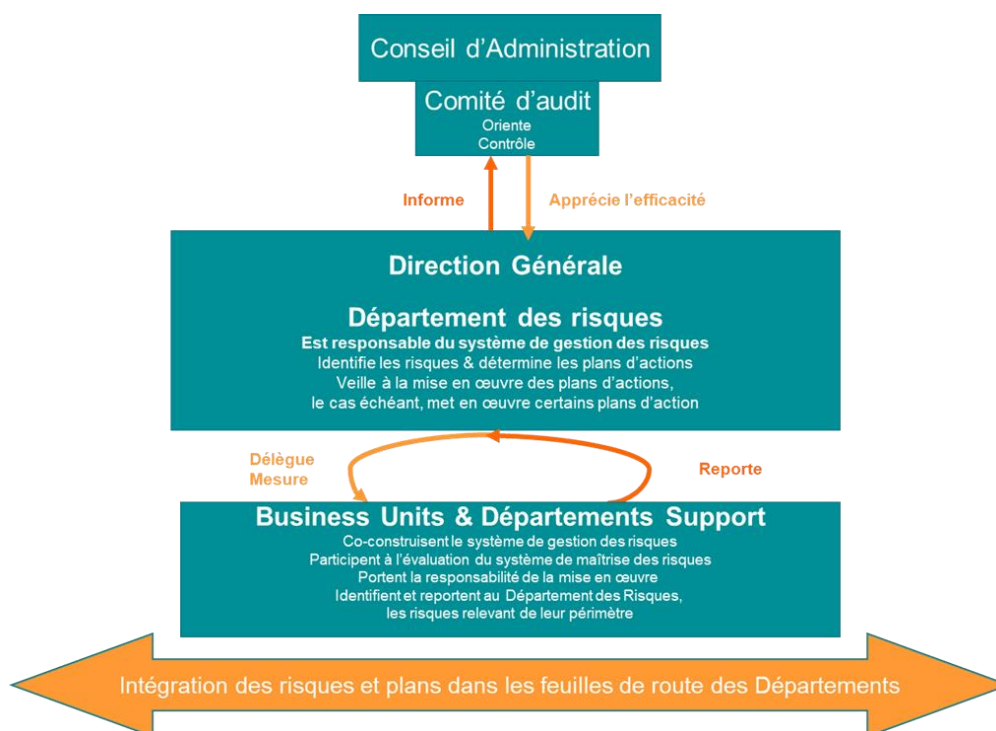
La gouvernance du Groupe a été mise en place afin notamment d'assurer une gestion saine et prudente de ses activités et des risques afférents. Pleinement intégrée à la définition et à l'exécution de la stratégie de développement du Groupe, la gestion des risques est déployée à travers différentes instances qui en garantissent la transversalité et la permanence.

Le système de gestion des risques du Groupe est notamment composé des éléments suivants :

- une stratégie globale de gestion des risques, dans le cadre de la stratégie du Groupe ;
- un système et des principes de gouvernance, exécutive et non exécutive, dont les rôles sont présentés au paragraphe 3.1 ;
- une évaluation interne des risques et de la solvabilité, réalisée tout au long de l'année ;
- pour chaque catégorie de risques, une stratégie adaptée de gestion des risques ;
- une revue annuelle du système de gestion des risques.

La gestion des risques en place est portée par la fonction clé Gestion des risques au sein du département des risques, en interaction avec la Direction Générale et les autres départements. Elle tient compte des éléments business et des évolutions du Groupe pour appréhender les risques. L'organisation mise en place permet de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques, au niveau individuel et agrégé les risques.





La gouvernance mise en place intègre la gestion des risques à différents niveaux :

- le Conseil d'administration approuve la démarche de gestion des risques détaillée dans la politique écrite Gestion des risques et les rapports liés, sur proposition du Directeur Général, qui en assure la mise en œuvre opérationnelle,
- le Conseil d'administration détermine l'appétence au risque et les limites globales de tolérance, sur proposition du Directeur Général qui en assure la mise en œuvre opérationnelle,
- le Conseil d'administration et le Directeur Général utilisent le système de gestion des risques et l'ORSA, si nécessaire, dans le cadre des prises de décisions, respectivement de la gouvernance non exécutive et exécutive,
- le Comité d'Audit assure, comme prévu à l'article L322-3-1 du Code des assurances, le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques,
- le Comité Technique et le Comité Financier, intervenant dans le cadre des principes fixés en matière de souscription, réassurance et provisionnement d'une part et de gestion financière d'autre part, contribuent à la formalisation des politiques de gestion des risques,
- la fonction clé Gestion des risques assiste le Conseil d'administration et le Directeur Général à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque Groupe dans son ensemble et rend compte des expositions aux risques de manière détaillée. Elle identifie et évalue les risques émergents. Elle conseille l'AMSB sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec les questions stratégiques telle que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur,
- les comités spécialisés internes (Comité Assurance, Comité de Souscription, Comité de Gestion Financière notamment) jouent un rôle particulier dans le cadre de la gestion des risques. Ils participent à la détermination et au suivi des règles de gestion et des limites opérationnelles de risques, dans le cadre de leurs périmètres et selon les modalités détaillées dans la politique écrite Gouvernance.



Ainsi, les modalités d'appréhension, de contrôle et de suivi des risques permettent une démarche de gestion des risques vivante, adaptée, en interaction avec l'ensemble des acteurs impliqués au sein de Relyens et des filiales du Groupe.

› **Stratégie globale de gestion des risques et périmètre d'application**

La stratégie globale de gestion des risques s'attache à :

- définir et catégoriser par type les risques importants auxquels le Groupe est exposé ;
- garantir que le système de gestion des risques participe à la prise de décision de l'AMSB et des fonctions clés ;
- garantir l'existence de tests de résistance et d'analyse de scénarii pour les risques qui le nécessitent.

3.4. PROCESSUS D'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES

Conformément à l'article L354-2 du Code des assurances, Relyens procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation est réalisée au niveau du Groupe, comme prévu à l'article L356-19, et est formalisée annuellement dans le rapport ORSA qui porte également sur le périmètre Groupe dans son ensemble.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité de Relyens rassemble les éléments suivants, détaillés dans le rapport ORSA.

› **La revue du profil de risques du Groupe**

La revue du profil de risques du Groupe consiste à identifier l'ensemble des risques de Relyens Mutual Insurance, Relyens Life Insurance et du Groupe, pour l'ensemble des risques de l'environnement, de l'assureur et opérationnels.

Cette revue est réalisée selon l'approche détaillée dans la politique écrite Gestion des risques. Cette revue répond dans sa mise en œuvre au principe de proportionnalité, et s'appuie sur une double approche « top-down » et « bottom-up » des risques.

Le département des risques travaille en étroite collaboration avec différents interlocuteurs tout au long de l'année pour réaliser cette revue des risques du Groupe :

- les départements juridiques, qui assurent une veille continue des risques jurisprudentiels et de leurs impacts potentiels sur le Groupe. Ils garantissent la diffusion de l'information quant à ces risques, et en particulier à la fonction clé Gestion des risques qui en tient compte dans sa revue du profil de risque,
- les différentes filiales et succursales du Groupe, qui procèdent au moins annuellement à une revue de leur profil de risque propre. Un reporting dédié à cette revue du profil de risque est réalisé ou est en cours de mise en place selon les filiales,
- les participants aux comités spécialisés (Comité Assurance, Comité Souscription, Comité de Gestion Financière), comités au cours desquels l'évolution du profil de risques du Groupe et leur couverture sont appréhendées.

Au sein du département des risques, le contrôle interne et le Risk Management contribuent également à cette revue du profil de risque sur leurs périmètres respectifs :

- le contrôle interne s'attache à revoir l'ensemble des risques opérationnels du Groupe, par processus et par filiale. Les risques opérationnels sont d'abord identifiés en brut, sans tenir compte des moyens de contrôle et prévention mis en place. Les risques sont ensuite évalués en net, pour tenir compte des actions a priori et a posteriori qui, d'une part, limitent le risque opérationnel, et



d'autre part, visent à assurer la qualité des données entrant en jeu dans le Modèle Interne Partiel. Le contrôle interne s'appuie également, dans l'évaluation des risques, sur les analyses et conclusions de l'audit interne,

- le Risk Management procède à la revue des risques qualifiés de risques de l'assureur. Ces risques sont appréhendés selon la classification retenue par Solvabilité 2 : la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion des risques de liquidité et de concentration. Le Risk Management procède à une revue critique des sous-modules de risque inclus dans le pilier 1 de Solvabilité 2, en particulier de leur exhaustivité et pertinence au regard du profil de risque propre au Groupe.

› L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS)

Pour chaque risque identifié dans le cadre de la revue du profil de risque, une évaluation du besoin global de solvabilité, quantitatif et qualitatif, est réalisée.

Cette évaluation est formalisée dans le rapport ORSA.

Concernant les risques donnant lieu à une exigence de capital dans le pilier 1 de Solvabilité 2, le département des risques étudie le caractère adapté de la calibration retenue pour le calcul du Capital de Solvabilité Requis, au regard du profil de risque propre au Groupe et selon le principe de proportionnalité. Le cas échéant, une calibration alternative est utilisée pour évaluer le risque considéré en vue de déterminer son Besoin Global de Solvabilité.

Par ailleurs, en parallèle de l'approche économique retenue pour l'établissement des fonds propres et de l'exigence de capital Solvabilité 2, Relyens évalue pour différents modules de risque (en particulier, pour les risques de marché) la perte comptable probable résultant de ces différents risques. Cette approche permet de disposer, vis-à-vis du profil de risque propre au Groupe, d'un prisme alternatif qui complète son appréhension en l'exprimant dans une métrique compatible avec le référentiel comptable en vigueur.

Le département des risques étudie également les éventuels risques quantifiables qui ne seraient pas inclus dans le Capital de Solvabilité Requis du Groupe. Le cas échéant, le Besoin Global de Solvabilité quantitatif intègre alors ces risques non appréhendés dans le premier pilier de Solvabilité 2.

Les risques quantifiables et non quantifiables sont par ailleurs passés en revue afin d'identifier, pour chacun d'eux, les moyens à mettre en œuvre pour y faire face. Chaque moyen ainsi identifié fait alors l'objet d'actions (de prévention ou curatives) concrètes permettant de s'assurer que le risque correspondant reste suivi et maîtrisé au fil du temps.

Exhaustivité des risques inclus dans le Capital de Solvabilité Requis

Relyens procède, lors de son évaluation interne des risques et de la solvabilité décrite ci-dessus, à une revue exhaustive de son profil de risque. Chaque risque quantifiable identifié fait l'objet d'une analyse critique de l'exigence de capital calculée dans le pilier 1, et une évaluation alternative de cette exigence de capital est réalisée si nécessaire. À ce stade, cette revue n'a pas fait apparaître de risque significatif quantifiable qui ne ferait pas l'objet d'une exigence de capital suffisante dans le pilier 1. Les risques significatifs non quantifiables font par ailleurs l'objet d'actions de détection ou de prévention de ces risques.

Le rapport ORSA contient une présentation du profil de risque du Groupe et précise en quoi chacun de ces risques est bien pris en compte, au moins de manière prudente, dans le Capital de Solvabilité Requis.

› Respect permanent des obligations réglementaires

Le département des risques procède à un suivi régulier du respect des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR et du MCR. Ce suivi est réalisé de diverses manières, répondant à des besoins différents :



- à fréquence mensuelle : les ratios de couverture du SCR et du MCR sont recalculés à chaque fin de mois par un *proxy* permettant de tenir compte des évolutions des principaux facteurs de risque sous-jacents depuis le début de l'année.

Ce proxy permet d'évaluer la déformation des ratios de couverture qui résulte notamment des mouvements de taux d'intérêt, des évolutions du portefeuille de placements et des nouveaux risques souscrits, et présente également un suivi des indicateurs de déclenchement de la mise à jour du capital de solvabilité requis calculé en Modèle Interne Partiel.

Les résultats obtenus par l'approche *proxy* font par ailleurs l'objet d'un *backtesting* annuel permettant d'en affiner la modélisation d'un exercice à l'autre.

- à fréquence annuelle : l'évolution prospective des ratios de couverture du SCR et du MCR est évaluée à partir des dernières informations disponibles à la date de l'exercice et des prévisions incluses dans le plan stratégique du Groupe.

Des scénarii de stress (choc sur les taux d'intérêt, modification de la réassurance...) sont également simulés, conduisant à des chroniques alternatives de ratios de couverture et des autres agrégats clés considérés pour l'analyse de la solidité financière du Groupe (résultat comptable et capitaux propres). Les résultats de ces projections permettent de s'assurer du respect par le Groupe de ses obligations réglementaires à l'horizon considéré et d'évaluer les marges de capital et de solvabilité dont le Groupe peut disposer compte tenu de son appétence au risque.

- de manière irrégulière, au gré des décisions de gestion devant être prises par la gouvernance : avant toute prise de décision importante, les impacts des alternatives envisagées en matière de ratios de couverture Solvabilité 2 et de résultat comptables sont mesurés, à date et en vision prospective, dans des scénarii cibles et stressés. Les résultats obtenus sont alors mis en regard de l'appétence au risque afin de vérifier l'adéquation des stratégies envisagées avec le niveau de risque que le Groupe s'autorise à prendre. Ces décisions peuvent concerner par exemple :
 - o la mise en place d'un nouveau plan stratégique,
 - o une modification significative de la politique de réassurance,
 - o le développement significatif de nouvelles activités à travers une croissance organique ou externe (acquisition d'une entreprise ou d'un portefeuille d'assurances),
 - o le développement significatif d'un produit ou d'une branche d'activité,
 - o la réponse à un appel d'offres portant sur un contrat significatif,
 - o l'arrêt d'une ou plusieurs branches d'activités,
 - o la définition de l'allocation stratégique d'actifs et de la charte de gestion financière,
 - o des variations significatives sur les fonds propres, comme le rachat de la dette subordonnée,
 - o la survenance d'un risque majeur.

Les principaux résultats issus de ces différentes études ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont détaillés dans le rapport ORSA.

› **Modèle Interne Partiel et gouvernance**

Dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité de Relyens, un Modèle Interne Partiel (« MIP ») a été mis en place pour évaluer le risque de prime et de réserve relatif à la branche responsabilité civile du périmètre France, principal risque de souscription auquel Relyens est exposée.

La politique écrite Modèle Interne Partiel définit les principes de gouvernance et de fonctionnement du modèle interne partiel. Les principaux éléments de la gouvernance du Modèle Interne Partiel sont repris ci-dessous.



La gouvernance du Modèle Interne Partiel est basée sur les principes définis dans la Directive et les actes délégués (1) :

- une validation globale : High Level Internal model Governance, par l'AMSB. Sont impliqués le Directeur Général, le Comité d'Audit, le Conseil d'administration,
- une validation détaillée : Detailed Internal model Governance. C'est le rôle de la fonction Gestion des risques, de la fonction Actuariat et de la fonction Conformité.

La fréquence de validation détaillée est *a minima* annuelle, dans le cadre de la revue des résultats MIP, sur la base des données au 31 décembre de chaque année.

3.5. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne repose sur les éléments relatifs à la gouvernance, à l'approche des risques du Groupe, aux rôles et responsabilités ainsi qu'un ensemble de contrôles a priori et a posteriori.

Le système de contrôle interne intègre une organisation permettant un reporting approprié à l'AMSB d'une part et une intégration du système de contrôle interne aux processus opérationnels de l'entreprise d'autre part.

Dans ce cadre :

- le rattachement au département des risques de la fonction contrôle interne permet l'accès à l'information nécessaire pour déployer le système de contrôle interne en lien avec les enjeux du Groupe ;
- la méthodologie du contrôle interne est régulièrement mise à jour et partagée au sein du Groupe. Elle précise les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, rassemblant tous les membres du personnel ;
- un dispositif de contrôle interne par processus, rassemble des dispositifs de contrôle a priori et a posteriori ; une revue de l'efficacité des dispositifs de contrôles est réalisée une fois par an ;
- le reporting à la gouvernance du système de contrôle interne et des risques opérationnels est réalisé au moins une fois par an.

3.5.1. Le dispositif permanent de contrôle interne

Le système de contrôle interne de Relyens est basé sur les requis de Solvabilité 2 et le déploiement de méthodologies et bonnes pratiques préconisées par le référentiel COSO et l'IFACI.

La méthodologie de contrôle interne détaille l'ensemble de la démarche permettant d'identifier, de mesurer les risques opérationnels, d'évaluer et suivre les contrôles, et de suivre les plans d'actions pour réduire le niveau de risque.

Le contrôle interne conçoit la cartographie des risques en partenariat avec les managers. En réponse aux risques identifiés, le contrôle interne émet des recommandations et contribue à la mise en place de contrôles, soit directement dans les activités et le système d'information (contrôles de premier niveau), soit a posteriori (contrôles de second niveau).

Les contrôles sont réalisés sous la responsabilité des managers concernés. Le contrôle interne supervise les résultats des contrôles via les consolidations effectuées annuellement, et il participe, le cas échéant, à la réalisation de certains contrôles de second niveau.

Le contrôle interne s'assure que les anomalies éventuellement remontées font l'objet de correctifs et exploite les évaluations de contrôles lors de la revue de la cartographie des risques. Les conclusions de l'audit interne, et en particulier les recommandations, font l'objet d'un suivi régulier par le contrôle interne.

¹ UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre complétant la directive 2009/138/CE



3.5.2. Les procédures clés et éléments de maîtrise des risques intégrés dans le système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est déployé à partir de l'approche décrite ci-dessus et de la cartographie des processus du Groupe.

Les principales procédures sur lesquelles repose le système de contrôle interne regroupent, sans se limiter, les éléments suivants :

- a) la souscription, y compris la surveillance du portefeuille,
- b) la gestion des indemnités et le provisionnement,
- c) la réassurance,
- d) la gestion financière et les investissements,
- e) la gestion des partenariats et du courtage,
- f) la production de l'information comptable et financière,
- g) le plan de continuité d'activité,
- h) la qualité des données utilisées dans le Modèle Interne Partiel.

3.5.3. Conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires

Comme mentionné au paragraphe 3.1.3, le Groupe dispose d'une politique écrite Conformité qui définit les responsabilités, le champ et les obligations de déploiement et de reporting de la fonction de vérification de la conformité pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction clé de Vérification de la Conformité, lesquelles couvrent tous les domaines d'activité pertinents de l'entreprise et leur exposition au risque de conformité.

Conformément à la politique écrite Conformité, Le plan de conformité de Relyens se décline en quatre axes :

- identifier et prévenir les risques de conformité : la veille juridique,
- conseiller dans l'application des règles et former,
- coordonner, relayer, et gérer les risques de conformité,
- contrôler l'application des principes du plan de conformité et la maîtrise des risques liés.

Le système de contrôle interne mis en place dans le cadre du risque de conformité porte sur :

- une cartographie des risques de conformité,
- le déploiement du contrôle interne dans le cadre des processus opérationnels.

3.6. FONCTION D'AUDIT INTERNE

› Structuration des missions d'audit interne

Le plan d'audit du Groupe est proposé par la fonction clé Audit Interne et approuvé par le Comité d'Audit, sous réserve de modification par celui-ci. Les missions sont réalisées conformément au plan d'audit annuel.

Elles sont basées sur la revue des processus et risques significatifs du Groupe, et tenant compte des évolutions passées ou en cours.

Les missions d'audit interne, réalisées par le(s) cabinet(s) indépendant(s) sont sous la responsabilité de la fonction clé.



La restitution des missions d'audit interne répond aux principes suivants :

- les propositions de plan d'actions sont formulées à l'issue de chaque mission d'audit, pour les risques résiduels élevés et très élevés ;
- ces analyses et propositions de plans d'action sont échangés avec le management ayant fait l'objet de l'audit, en respectant le principe d'indépendance de l'auditeur interne ;
- les conclusions, formulées dans le rapport d'audit interne, sont transmises au Directeur Général, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration ;
- le cas échéant, les conclusions des missions d'audit interne des filiales sont communiquées au dirigeant et au Conseil d'administration de la filiale concernée.

3.7. FONCTION ACTUARIELLE

La description de la fonction actuarielle mise en place sur le Groupe figure dans le rapport actuariel de l'entreprise.

Ce rapport détaille l'avis de la fonction actuarielle au travers de ses différentes missions :

- évaluation de la qualité des données servant au calcul des provisions techniques ;
- analyse des méthodologies et hypothèses de calcul des provisions techniques, ainsi que de leur suffisance ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur la politique de réassurance.

3.8. SOUS-TRAITANCE

Le Groupe dispose d'une politique écrite Externalisation qui définit les responsabilités, le champ et les obligations de déploiement et de reporting en matière de sous-traitance pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Cette politique écrite précise notamment :

- les principes en matière d'externalisation au sein du Groupe ;
- la définition des activités ou de fonctions importantes ou critiques et les cas d'externalisation de telles activités des entités assurantielles du Groupe ;
- les modalités opérationnelles de suivi des activités externalisées, notamment les audits.

➤ Activités externalisées hors du Groupe :

Activité externalisée	Ressort territorial
Délégation de gestion administrative et technique des contrats prévoyance et santé	France
Délégation des prestations frais médicaux et prévoyance	(Noveo Care)

➤ Activités externalisées au sein du Groupe :

Activité externalisée	Ressort territorial
La délégation porte sur les actes d'intermédiation et la gestion du risque statutaire	France (Relyens SPS)



3.9. EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance du Groupe intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie 4 du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

3.10. AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.



4. PROFIL DE RISQUE

4.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'ACPR a accordé à Relyens le droit de ne pas publier les informations demandées aux points suivants :

- 1 a) de l'article 295 (« profil de risque ») du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur le Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR)

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient des informations qualitatives et quantitatives concernant le profil de risque de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, conformément aux paragraphes 2 à 7, présentées séparément pour les catégories de risques suivantes :

(a) risque de souscription »

4.2. RISQUE DE MARCHE

4.2.1. Relyens Mutual Insurance

Le portefeuille de placements de Relyens Mutual Insurance au 31/12/2022 est composé comme suit :

31-déc.-22	Valeur bilan (M€)	Valeur Solvency 2 (M€)	Valeur S2 (%)
Poche taux	1583,5	1391,3	64,9%
Poche monétaire	35,6	35,6	1,7%
Poche immobilier	213,8	362,1	16,9%
Poche diversification	220,8	254,6	11,9%
Filiales	187,0	99,7	4,7%
Divers	0,0	0,0	0,0%
Total	2240,7	2143,3	100%

Ce portefeuille résulte d'une gestion active des placements et d'une volonté de diversifier les sources de revenus financiers ainsi que les risques sous-jacents, dans le principe de la personne prudente imposé par la charte de gestion financière.

Les obligations que détient Relyens Mutual Insurance relèvent principalement du secteur financier, privés et souverains et assimilés. Afin d'être en mesure d'honorer ses engagements d'assurance sans avoir à céder d'actifs, 1% de la valeur du portefeuille de placements est placée dans des comptes courants, des dépôts à terme et des fonds monétaires à fin 2022.

Relyens Mutual Insurance investit à hauteur de 17% de son portefeuille dans l'immobilier, en particulier en région lyonnaise.

La poche diversification, représentant environ 12% du portefeuille au 31/12/2022, est composée d'actions, de fonds en actions et de participations non cotées.

Enfin, les filiales représentent 4,7% des actifs de Relyens Mutual Insurance.



4.2.2. Relyens Life Insurance

Le portefeuille de placements de Relyens Life Insurance au 31/12/2022 est principalement composé d'actifs de type monétaire :

31-déc.-22	Valeur bilan (M€)	Valeur marché (M€)	Valeur marché (%)
Poche Taux	7,4	7,1	28%
Poche Monétaire	13,8	13,8	54%
Poche Diversification	4,7	4,7	18%
Filiales	0,0	0,0	0%
Total	25,9	25,6	100,0%

4.3. RISQUE DE CREDIT

4.3.1. Relyens Mutual Insurance

La composition de la poche taux et monétaire de Relyens Mutual Insurance par qualité de crédit (au sens de la notation Standard & Poor's) fait l'objet d'un suivi très régulier afin d'en vérifier l'adéquation avec les limites fixées dans la charte de gestion financière. A fin 2021, près de 40% de cette poche était composée de titres souverains et environ 23% de titre notés AAA, AA, A, et de dépôts bancaires et de comptes bancaires.

Cette répartition par qualité de crédit est conforme aux limites imposées par la charte de gestion financière prévalant en 2022. Les limites par qualité de crédit permettent de réduire les expositions aux émetteurs les plus risqués et de contrôler les risques de spread et de défaut du portefeuille.

Au 31/12/2022, les émetteurs auxquels Relyens Mutual Insurance est la plus exposée (notamment à travers ses comptes bancaires) sont des établissements de crédit.

4.3.2. Relyens Life Insurance

L'exposition au risque de spread de Relyens Life Insurance provient de dépôts à termes, d'un OPCVM taux et de 3 lignes obligataires. Cette exposition aux risques de défaut et de concentration est limitée par la charte de gestion financière de Relyens Life Insurance.

4.4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.4.1. Relyens Mutual Insurance

La liquidité des investissements de Relyens Mutual Insurance est suivie par la fonction clé Gestion des Risques, qui en vérifie régulièrement la qualité et l'adéquation avec les sorties anticipées au passif. La répartition du portefeuille d'investissements de Relyens Mutual Insurance par degré de liquidité au 31/12/2022 est indiquée ci-après :

Liquidité disponible au 31/12/2022	% actifs VM
Liquidité Excellente	27,3%
Bonne Liquidité	5,8%
Liquidité Moyenne	30,2%

Une liquidité « excellente » signifie que l'actif peut être cédé dans la journée qui suit l'ordre de vente.



4.4.2. Relyens Life Insurance

La liquidité de Relyens Life Insurance est contrôlée par des limites définies dans la charte de gestion financière de Relyens Life Insurance et portant sur la part du portefeuille pouvant être investie dans des actifs dont la liquidité n'est pas immédiate.

Au 31/12/2022, environ 62% du portefeuille sont investis en actifs à liquidité immédiate.

4.5. RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels portés par le Groupe font l'objet d'un suivi régulier, décliné par processus et filiale par filiale. Ce suivi se nourrit du système de contrôle interne décrit au paragraphe 3.4 du présent rapport.

4.6. RISQUE DE CONCENTRATION

4.6.1. Relyens Mutual Insurance

Au 31/12/2022, les émetteurs auxquels Relyens Mutual Insurance est le plus exposé sont les suivants :

	Valeur bilan (%)
Italie	5,7%
Espagne	1,9%
Crédit Agricole	1,2%
FCT PREDIREC	
FILO 4	1,1%

1.1.1. Relyens Life Insurance

Il existe trois types d'exposition différentes :

- des DAT détenus au 31/12/2022 auprès de Caisse d'Epargne et BP AURA (tous deux notés A par Standard & Poor's) pour 3 M€ ;
- un OPVCM fond diversifié de rating équivalent BBB pour 2 M€ ;
- 3 lignes obligataires Natixis, BNP Cardiff et France (respectivement A, BBB et AA) pour une exposition totale de 5,4 M€.

4.7. ATTENUATION DES RISQUES

L'ACPR a accordé à Relyens le droit de ne pas publier les informations demandées aux points suivants :

- au point 4 de l'article 295 (« profil de risque ») du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur le Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR) :

« En ce qui concerne l'atténuation du risque, le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description des techniques utilisées à cet effet et des procédures de suivi selon lesquelles il est vérifié que ces techniques restent efficaces. »



4.8. MONTANT TOTAL DU BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

L'ACPR a accordé à Relyens le droit de ne pas publier les informations demandées aux points suivants :

- au point 5 de l'article 295 (« profil de risque ») du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur le Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR) :

« En ce qui concerne le risque de liquidité, le rapport sur la solvabilité et la situation financière indique le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément à l'article 260, paragraphe 2. »

4.9. TESTS DE RESISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITE

L'ACPR a accordé à Relyens le droit de ne pas publier les informations demandées aux points suivants :

- au point 6 de l'article 295 (« profil de risque ») du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur le Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR) :

« En ce qui concerne la sensibilité aux risques, le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description des méthodes utilisées, des hypothèses formulées et du résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés pour les risques et événements importants. »

4.10. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques considérés comme importants ont été mentionnés dans les paragraphes précédents.

4.11. AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.



5. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

5.1. VALORISATION DES ACTIFS

Cette section décrit les principes méthodologiques retenus par le Groupe pour la valorisation de ses différents postes importants d'actif à des fins de solvabilité.

5.1.1. Méthodologie

On décrit dans cette section les principes méthodologiques retenus par le Groupe pour la valorisation de des postes d'actif important à des fins de solvabilité.

➤ Actifs de placement

Les actifs de placement qui font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé sont identifiés. Relyens utilise deux sources de cotation (Bloomberg et Reuters) pour ces instruments et retient la valorisation la plus conservatrice des deux. Il existe deux exceptions à ce principe général :

- pour les fonds monétaires, actions et diversifiés détenus en portefeuille, il n'existe qu'une seule valeur liquidative, calculée par un valorisateur indépendant à la société de gestion du fonds ;
- pour les produits structurés, Relyens dispose de deux valorisations indépendantes (l'une par le structureur, l'autre par un valorisateur indépendant) pour chaque produit ainsi que de lettres de liquidité. La valeur la plus conservatrice est retenue par Relyens pour ces instruments.

Les placements immobiliers sont évalués chaque année par un expert indépendant en vertu de l'article R332-23 du Code des Assurances.

Les actifs non cotés sont répartis en deux catégories :

- les filiales qui sont évaluées conformément à l'article 13 du Règlement Délégué (UE) 2015/35 sur les participations stratégiques ;
- les autres actifs non cotés sont valorisés à partir des actifs nets réévalués fournis par les sociétés de gestion de ces actifs.

Les prêts octroyés par Relyens Mutual Insurance aux établissements de santé sont valorisés au 31/12/2022 à leur capital restant dû à cette date.

➤ Trésorerie et équivalents

Les comptes courants et les autres liquidités de Relyens sont évalués à leur valeur faciale dans le bilan Solvabilité 2.

➤ Provisions cédées aux réassureurs

Conformément aux articles 41 et 42 du Règlement Délégué (UE) 2015/35, la valorisation des provisions cédées aux réassureurs est obtenue à partir :

- du montant des provisions cédées, avant ajustement pour risque de défaut attendu des réassureurs,
- d'un ajustement pour risque de défaut attendu des réassureurs.

Le montant du risque de défaut attendu obtenu pour les branches autres que la branche responsabilité civile est ensuite ventilé par branche au prorata du Best Estimate cédé de chaque branche avant ajustement.



› Autres

Relyens Mutual Insurance effectue deux autres retraitements liés au changement de norme entre les comptes sociaux et les évaluations prudentielles :

- les actifs incorporels dont la valorisation prudentielle est nulle dans le bilan prudentiel,
- les FAR (Frais d'Acquisitions Reportés) qui ne sont pas non plus repris dans le bilan prudentiel, puisqu'ils sont considérés par ailleurs.

5.1.2. Valorisation des actifs à la date d'évaluation

› Groupe

Les valorisations retenues au 31/12/2022 à l'actif dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivantes :

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Investissements	2 102	1 960	-142
Prêts	155	150	-5
Liquidités et équivalents	125	46	-79
Provisions techniques cédées aux réassureurs	1 855	1 391	-464
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Dépôts des réassureurs	0	0	-
Créances auprès des preneurs d'assurance et intermédiaires	81	71	-10
Créances auprès des réassureurs	39	41	+2
Autres créances	79	77	-2
Autres actifs	8	7	-1
Actifs d'impôts différés	-	-	-
TOTAL ACTIF	4 445	3 744	-701

Les principaux écarts entre la valorisation du 01/01/2022 et du 31/12/2022 sont les suivants :

- investissements : la hausse des taux a généré une baisse de la valeur marché de nos instruments de taux,
- provisions techniques cédées aux réassureurs : la hausse des taux a généré une baisse de la juste valeur des provisions techniques,
- liquidités : réinvestissement d'une partie des liquidités vers les actifs financiers.

› Dont Relyens Mutual Insurance

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Investissements	2 106	1 958	-148
Prêts	155	150	-5
Liquidités et équivalents	109	35	-73
Provisions techniques cédées aux réassureurs	1 855	1 391	-464
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Dépôts des réassureurs	0	0	-
Créances auprès des preneurs d'assurance et intermédiaires	80	70	-10
Créances auprès des réassureurs	39	41	+2
Autres créances	80	77	-3
Autres actifs	8	7	-1
Actifs d'impôts différés	-	-	-
TOTAL ACTIF	4 432	3 729	-703



› Dont Relyens Life Insurance

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Investissements	7,6	14,8	+7,2
Prêts	-	-	-
Liquidités et équivalents	16,4	10,8	-5,6
Provisions techniques cédées aux réassureurs	0,2	0,0	-0,2
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Créances auprès des preneurs d'assurance et intermédiaires	1,4	1,6	+0,2
Créances auprès des réassureurs	0,1	0,1	-0,1
Autres créances	1,5	1,8	+0,3
Autres actifs	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
TOTAL ACTIF	27,2	29,1	+1,9

5.2. VALORISATION DES PASSIFS A LA DATE D'ÉVALUATION

L'ACPR a accordé le droit au Groupe de ne pas publier les informations demandées au point 2.a), 2.b), 2.c), et 4, de l'article 296 du règlement délégué (UE) 2015/35 dans son rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR) :

« 2. Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'entreprise contient l'ensemble des informations suivantes concernant la valorisation des provisions techniques de l'entreprise d'assurance ou de réassurance à des fins de solvabilité :

- (a) séparément pour chaque ligne d'activité, la valeur des provisions techniques, y compris le montant de la meilleure estimation et de la marge de risque, et une description des bases méthodes et principales hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité ;
- (b) une description du niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques ;
- (c) séparément pour chaque ligne d'activité importante, une explication quantitative et qualitative de toute différence importante entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par l'entreprise pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers.

« 4. Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient des informations sur les domaines visés à l'article 260 en ce qui concerne le respect des exigences de publication applicables à l'entreprise d'assurance ou de réassurance conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 3 du présent article. »

La courbe des taux sans risque (courbe des taux swaps) est utilisée pour actualiser les flux BE des engagements au passif.

Comme proposé par la Directive Omnibus 2, le Groupe utilise une correction pour volatilité qui consiste en un ajustement appliqué à la courbe de taux sans risque. Elle vise à réduire l'impact des chocs sur le niveau des spreads. Sans cet ajustement, le BE des engagements au passif serait majoré de 1,6%.



Les valorisations retenues au 31/12/2022 au passif dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivantes :

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Provisions techniques brutes	Montant non publié (dérogation ACPR)		
Autres provisions	19	19	-0
Avantages du personnel	1	1	-0
Dépôts des réassureurs	36	74	+38
Dettes (assurance et intermédiaires)	11	22	+11
Dettes auprès des réassureurs	155	90	-65
Autres dettes non subordonnées	74	103	+29
Dettes subordonnée	209	159	-50
Autres passifs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	63	49	-14
TOTAL PASSIF	Montant non publié (dérogation ACPR)		

Le principal écart entre la valorisation du 01/01/2022 et du 31/12/2022 s'explique par le rachat de 50 M€ par Relyens Mutual Insurance d'un passif subordonné intervenu au cours de l'exercice 2022.

› Dont Relyens Mutual Insurance

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Provisions techniques brutes	Montant non publié (dérogation ACPR)		
Dont Best Estimate			
Dont Risk Margin			
Autres provisions	19	19	-0
Avantages du personnel	1	1	-0
Dépôts des réassureurs	36	74	+38
Dettes (assurance et intermédiaires)	10	19	+9
Dettes auprès des réassureurs	155	90	-65
Autres dettes non subordonnées	73	103	+29
Dettes subordonnée	209	159	-50
Autres passifs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	62	48	-14
TOTAL PASSIF	Montant non publié (dérogation ACPR)		

› Dont Relyens Life Insurance

Bilan prudentiel, en M€	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Provisions techniques brutes	Montant non publié (dérogation ACPR)		
Autres provisions	-	-	-
Avantages du personnel	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Dettes (assurance et intermédiaires)	1	3	+2
Dettes auprès des réassureurs	0	0	-0
Autres dettes non subordonnées	3	2	-1
Dettes subordonnée	-	-	-
Autres passifs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	1	1	+0
TOTAL PASSIF	Montant non publié (dérogation ACPR)		



5.3. VALORISATION DES AUTRES PASSIFS A LA DATE D'EVALUATION

➤ Autres éléments de passif

En vertu du principe de proportionnalité, les dépôts des réassureurs, les passifs sociaux et les autres dettes sont valorisés dans le bilan Solvabilité 2 à leur valeur dans le bilan social.

Ces passifs présentent une valeur non significative au 31 décembre 2022.

La provision pour risques et charges a été réévaluée à sa valeur économique conformément aux principes Solvabilité 2.

➤ Passifs d'impôts différés

Conformément à l'Orientation 9 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution relative aux valorisations, Relyens applique une compensation entre ses passifs d'impôts différés et ses actifs d'impôts différés. En effet, elle dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles ; les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.

Relyens calcule donc un passif d'impôts différés nets en tenant compte des éléments listés plus bas. Si le montant ainsi obtenu est négatif, le passif d'impôt différé est valorisé à zéro dans le bilan prudentiel, et ce montant est inscrit en valeur absolue en actif d'impôt différé (sous réserve de justification de la recouvrabilité de cet actif d'impôt différé).

Au 31/12/2022, les taux d'imposition futurs utilisés (hors taux spécifiques précisés ultérieurement) pour le calcul des impôts différés sont les suivants :

Exercice fiscal	France	Espagne	Italie	Allemagne
2022 et suivants	25,83%	25,00%	30,82%	32,80%

Ces taux correspondent aux taux en vigueur lors de l'élaboration du processus, soit :

- aux taux issus de la dernière loi de finance du 30 décembre 2022 pour la partie française, incluant la contribution sociale sur les bénéfices,
- à la fiscalité espagnole,
- au cumul de la fiscalité de l'Etat et de la fiscalité régionale sur le périmètre italien,
- à la fiscalité allemande.

Pour certains postes du bilan, les valorisations sous Solvabilité 2 diffèrent de celles utilisées dans les comptes sociaux. Des impôts différés permettent de considérer l'imposition relative à cette différence de valorisation au bilan (que ce soit à l'actif ou au passif).

Cette différence de valorisation s'évalue poste par poste et pays par pays.

Impôts différés passifs (K€)	TOTAL
Relyens Mutual Insurance	47 794
Relyens Life Insurance	1 475
Groupe (yc interco)	49 159

5.4. AUTRES INFORMATIONS

Suite à l'accord de l'ACPR, Relyens Mutual Insurance a remboursé 50 M€ d'emprunt subordonné au cours de l'année 2022 (« grandfathering tier 1 » au sens de la directive Solvabilité 2) qui avait été émis en 2007.



6. GESTION DU CAPITAL

6.1. FONDS PROPRES

6.1.1. Fonds propres à la date d'évaluation

Les fonds propres du Groupe ont été calculés déduction faite des transactions intragroupes.

Les valorisations retenues au 31/12/2022 à l'actif dans le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivantes :

Fonds propres	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Fonds propres sociaux	387	425	+38
Fonds disponibles	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du SCR	-	-	-
Fonds éligibles à la couverture du SCR	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du MCR	-129	-132	-3
Fonds éligibles à la couverture du MCR	622	631	+9

La hausse des fonds propres par rapport au 1^{er} janvier 2021 (+12 M€) s'explique principalement par :

- Des effets haussiers
 - o l'augmentation du surplus net dans les provisions techniques,
 - o le résultat de l'exercice,
- Des effets baissiers les compensant partiellement
 - o le rachat d'une dette subordonnée au cours de l'année 2022,
 - o la baisse des plus-values latentes, qui s'explique notamment par la hausse importante de la courbe des taux.

A noter que l'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de 1,9% sur les Fonds Propres.

› Dont Relyens Mutual Insurance

Fonds propres	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Fonds propres sociaux	356	375	+19
Fonds disponibles	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du SCR	-	-	-
Fonds éligibles à la couverture du SCR	751	763	+12
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du MCR	-130	-133	-4
Fonds éligibles à la couverture du MCR	621	630	+9

A noter que l'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de 1,9% sur les Fonds Propres.

› Dont Relyens Life Insurance

Fonds propres	01/01/2022	31/12/2022	Variation
Fonds propres sociaux	7,9	7,9	-0,0
Fonds disponibles	11,9	12,3	+0,4
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du SCR	-	-	-
Fonds éligibles à la couverture du SCR	11,9	12,3	+0,4
Déduction des éléments non éligibles à la couverture du MCR	-	-	-
Fonds éligibles à la couverture du MCR	11,9	12,3	+0,4

A noter que l'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de 0,6% sur les Fonds Propres.



6.1.2. Description des éléments de fonds propres

Les fonds propres de Relyens sont principalement constitués des fonds propres sociaux et de la réserve de réconciliation.

Relyens a émis deux dettes subordonnées au cours des dernières années :

- en juin 2019 une dette subordonnée 10 ans d'un montant nominal de 75 M€ (soit 10% des fonds éligibles). Elle est à fréquence de coupon annuelle et son taux d'intérêt annuel est de 5%. Relyens peut différer le paiement du coupon si les fonds propres réglementaires ne sont pas suffisants pour couvrir le SCR ;
- en juillet 2021 une dette subordonnée 10 ans d'un montant nominal de 84 M€ (soit 11% des fonds éligibles). Elle est à fréquence de coupon annuelle et son taux d'intérêt annuel est de 4%. Relyens peut différer le paiement du coupon si les fonds propres réglementaires ne sont pas suffisants pour couvrir le SCR.

› Classification des fonds propres

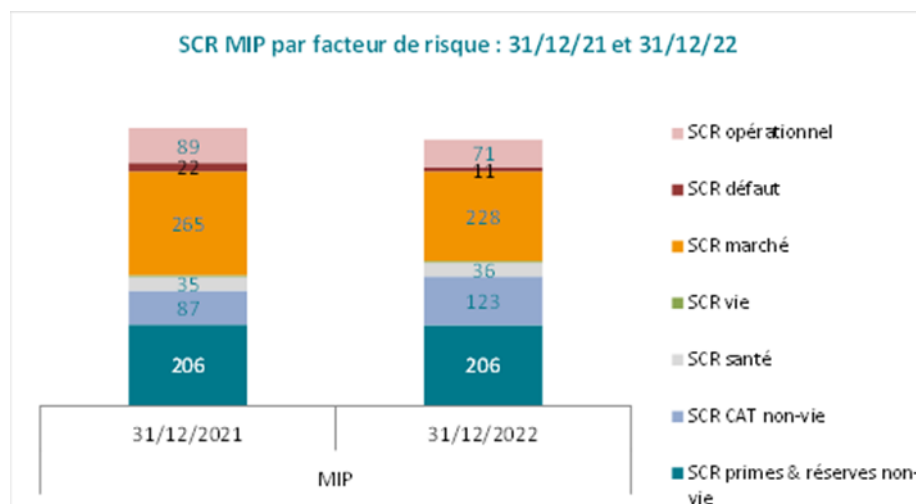
- Groupe Relyens
 - o Le montant des fonds propres Tier 1 s'élève à 604 M€
 - o Le montant des fonds propres Tier 2 s'élève à 159 M€
- Relyens Mutual Insurance
 - o Le montant des fonds propres Tier 1 s'élève à 604 M€
 - o Le montant des fonds propres Tier 2 s'élève à 159 M€
- Relyens Life Insurance
 - o Le montant des fonds propres Tier 1 s'élève à 12,3 M€

6.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

6.2.1. Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le Capital de Solvabilité Requis du Groupe au 31/12/2022 s'élève à 385 M€ (contre 416 M€ au 31/12/2021) avec correction pour volatilité et à 396 M€ sans correction.

Avant diversification et absorption par les impôts différés, les contributions des différents modules de risque dans l'exigence de capital à fin 2021 et fin 2022 sont les suivantes :



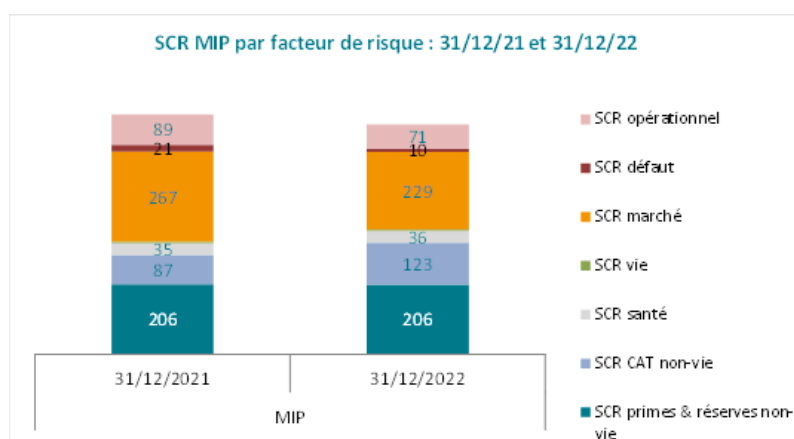
Les principaux faits marquants sont les suivants :

- baisse du risque de marché (-37 M€) du fait de la baisse de la valeur marché des obligations avec la hausse des taux,
- baisse du risque opérationnel (-19 M€) du fait de la baisse des provisions Best Estimate,
- baisse du risque de défaut (-11 M€) avec la baisse du cash et des nantissements plus conséquents,
- hausse du risque catastrophe (+ 35 M€) avec notamment le développement de l'activité,

Le ratio de couverture du SCR de Relyens s'élève à 198,5 % au 31/12/2022 (contre 180,5 % à fin 2021). Il s'élèverait à 189,3 % sans utilisation de l'ajustement pour volatilité.

› Dont Relyens Mutual Insurance

Avant diversification et absorption par les impôts différés, les contributions des différents modules de risque dans l'exigence de capital à fin 2021 et fin 2022 sont les suivantes :



Le ratio de couverture du SCR de Relyens Mutual Insurance s'élève à 197,6 % au 31/12/2022 (contre 179,8 % à fin 2021).

Il s'élèverait à 188,4 % sans utilisation de l'ajustement pour volatilité.

› Dont Relyens Life Insurance

Le Capital de Solvabilité Requis de Relyens Life Insurance au 31/12/2022 s'élève à 4,6 M€ (contre 4,2 M€ au 31/12/2021) avec correction pour volatilité et 4,6 M€ sans celle-ci (soit une hausse de 0,6 %).

Avant diversification et absorption par les impôts différés, les contributions des différents modules de risque dans l'exigence de capital à fin 2021 et fin 2022 sont les suivantes :

- risque de souscription vie : 5,0 M€ (contre 4,7 M€ au 31/12/2021),
- risque de marché : 1,3 M€ (contre 0,8 M€ au 31/12/2021),
- risque de défaut des contreparties : 1,2 M€ (contre 1,5 M€ au 31/12/2021).

Le ratio de couverture du SCR de Relyens Life Insurance s'élève à 267% au 31/12/2022 (contre 269% à fin 2021).

Il s'élèverait à 263% sans utilisation de l'ajustement pour volatilité.



6.2.2. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR du Groupe au 31/12/2022 s'élève à 136 M€ (151 M€ au 31/12/2021) avec correction pour volatilité et à 137 M€ sans celle-ci.

Le ratio de couverture du MCR de Relyens s'élève à 466% au 31/12/2022 (contre 413% à fin 2021). Il s'élèverait à 449% sans utilisation de l'ajustement pour volatilité.

› Dont Relyens Mutual Insurance

Le MCR de Relyens Mutual Insurance au 31/12/2022 s'élève à 132 M€ (contre 147 M€ au 31/12/2021) et correspond au MCR linéaire. Il est de 133 M€ hors correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR de Relyens Mutual Insurance s'élève à 479% au 31/12/2022 (contre 423% à fin 2021), bénéficiant de l'augmentation des fonds propres éligibles.

Il s'élèverait à 462% sans utilisation de l'ajustement pour volatilité.

› Dont Relyens Life Insurance

Le MCR de Relyens Life Insurance au 31/12/2022 s'élève à 4,0 M€ (contre 3,7 M€ au 31/12/2021) avec ou sans correction pour volatilité et correspond au plancher minimum.

Le ratio de couverture du MCR est ainsi de 307% au 31/12/2022 (contre 321% à fin 2021) avec ou sans correction pour volatilité.

6.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Relyens n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée (présenté à l'article 304 de la Directive 2009/138/CE) dans son capital de solvabilité requis.

6.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT LE MODELE INTERNE UTILISE

6.4.1. Utilisation du Modèle Interne Partiel

L'ACPR a autorisé le Groupe, par la décision 2016-C-03 du 14 janvier 2016, à utiliser son modèle interne partiel Groupe pour le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe et de Relyens Mutual Insurance, à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve des conditions suspensives qui ont été levées en mars 2017. Un changement majeur a par ailleurs été validé par le collège de supervision de l'ACPR le 16 décembre 2021.

Le MIP est utilisé à des fins d'évaluation du risque associé aux garanties responsabilité civile commercialisées par Relyens Mutual Insurance. Basé sur des statistiques profondes de sinistralité sur cette branche, et assis sur une méthodologie qui tient mieux compte la réassurance souscrite par Relyens Mutual Insurance sur ce risque que ne saurait le faire la Formule Standard, le MIP constitue pour Relyens Mutual Insurance un outil fiable d'analyse du risque sous-jacent à son activité historique.

A ce titre, le besoin global de solvabilité quantifiable retenu sur ces risques est identique au capital de solvabilité requis du pilier 1.



6.4.2. Champ du Modèle Interne Partiel

Le MIP de Relyens couvre les risques de primes et réserves non-vie relatifs à la branche responsabilité civile commercialisée en France.

› Distribution de fonds propres à un an et mesure du risque

L'horizon temporel retenu pour le calcul du capital de solvabilité requis en modèle interne est l'année, conformément à l'article 101, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE. La mesure du risque retenue est également en ligne avec cet article puisqu'il s'agit de la valeur en risque des fonds propres à cet horizon, avec un niveau de confiance de 99,5%

Qu'il s'agisse de l'évaluation du risque de primes ou de celle du risque de réserves, la distribution de fonds propres à un an est déterminée à partir d'un grand nombre de simulations, correspondant à des réalisations différentes de la sinistralité relative aux garanties considérées. La variation de fonds propres occasionnée par chacun de ces scénarii est évaluée à partir des flux de trésorerie ayant lieu sur l'horizon d'un an et de la variation sur ce même horizon de la valeur économique des passifs, nette de réassurance. Des tests de convergence sont effectués afin de s'assurer que l'intervalle de confiance associé au quantile empirique à 99,5% ainsi obtenu présente une largeur suffisamment faible.

› Comparaison du MIP avec les hypothèses de la Formule Standard

Depuis le début des travaux de suivi de la mise en place des normes Solvabilité 2, il est apparu que la Formule Standard n'était pas adaptée au profil de risque de Relyens. Ce constat est renforcé par le fait que la LOB RC de Solvabilité 2 regroupe des risques responsabilité civile très différents (RC construction, RC médicale, RC des dirigeants) pour lesquels il est difficile d'avoir un calibrage unique.

Le Modèle Interne Partiel a pour objectif d'estimer le risque de souscription RC de Relyens en tenant compte de ses spécificités : la RC médicale est un risque spécifique et un risque à développement très long. En particulier, ce modèle a pour but de calculer un risque de souscription RC (risque de réserves et primes) spécifique à Relyens.

› Nature et caractère approprié des données utilisées

Un dictionnaire des données recense l'ensemble des données contribuant au modèle interne partiel ainsi que des informations qualitatives sur ces données. En particulier, pour chaque donnée, un niveau de criticité, un propriétaire et des contrôles sont précisés. Ces contrôles sont réalisés par les responsables de contrôles, permettant aux propriétaires de données de formuler un avis sur la qualité de chacune de leurs données.

› Examen des origines et des causes des profits et pertes enregistrés

Les principaux facteurs explicatifs de la hausse des fonds propres de Relyens en 2022 sont :

- l'évolution de la courbe des taux,
- le résultat N-1,
- le rachat d'une dette subordonnée à hauteur de 50 M%.



6.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Le Groupe n'a pas identifié à ce jour de risque de non-respect de son minimum de capital requis ou de capital de solvabilité requis à court ou moyen terme. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité menée au fil du temps permettrait au Groupe d'anticiper de telles difficultés en matière de solvabilité et, le cas échéant, de définir et mettre en place les actions nécessaires au respect permanent de ses obligations réglementaires.

6.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information significative n'est à signaler.



Relyens, Groupe mutualiste européen en Assurance et Management des risques, agit au quotidien auprès des acteurs de la Santé et des Territoires pour sécuriser leur activité et garantir la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général, au bénéfice des patients et des citoyens.

Depuis presque 100 ans, nous créons et tissons le lien qui nous unit avec nos parties prenantes pour avancer, ensemble, dans un monde où la confiance se nourrit, se partage, se transmet et se mutualise.

**Maîtriser les risques,
mutualiser la confiance.®**

Siège social

18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 – France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

www.relyens.eu



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

